

NEUVECELLE

91



Sommaire

Le mot du Maire	3
Concours des maisons fleuries	4
Etat civil 1890	6
Etat civil 1990	7
Citoyens du monde	9
La vie scolaire	14
Les Donneurs de Sang	17
Le Club de Gym en Italie	18
L'Ecole de Hand-Ball	19
La Neuvécelloise	20
Association Détente Consciencielle	21
Le Club de l'Amitié	22
Les Trompes de chasse de Neuvécelle	23
Le Funiculaire Evian-Neuvécelle	25
Les réunions du Conseil Municipal en 1990	30
Budget 1990 - Compte administratif 1989	33
Le Gallia	34
La Saga de l'Ermitage	35
Permis de construire 1990	36
La Saint-Didier	37
Le chemin du Flon	38
Le chemin de Maraiche	39
Quoi de neuf au Groupe Scolaire Robert-Magnin	39
Station de pompage de la Verniaz	41
Chablais 1591	42
Révision du Plan d'Occupation des Sols	45
Ligne ferroviaire : Cheminement d'une réhabilitation	48
Qui reconnaissez-vous ?	52
Nos joies... Nos peines	53
Vie pratique	54

*L'EQUIPE DE RÉDACTION
PRÉSENTE
SES MEILLEURS VŒUX*

Page de couverture :
Vue d'avion de la Mairie

En haut à droite :
Armoiries des seigneurs de Neuvécelle (XII^e siècle)
Héraldique : De gueules au lion d'or armé et lampassé de sable
Devise : UBIQUE (partout).

ENTREPRISE D'ELECTRICITÉ GÉNÉRALE

R. JACQUIER

CHAUFFAGE ELECTRIQUE
ECLAIRAGE PUBLIC

MAXILLY SUR LÉMAN • 74500 EVIAN LES BAINS
TÉL. 50.75.22.52

**A EVIAN
l'immobilier c'est**

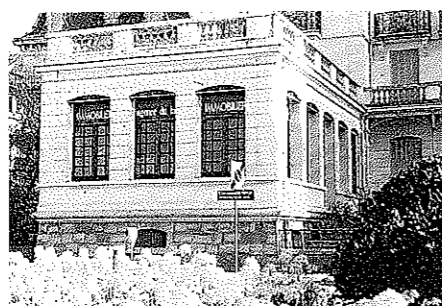


agence du lac



Gaston FRANCINA

ACHAT
VENTE
EXPERTISE



11, Quai Baron-de-Blonay
Tél. 50.75.56.57
Fax 50.70.77.61

Le Mot du Maire

1990 aura vu la réalisation de différents projets tous aussi importants les uns que les autres pour le fonctionnement de la Commune.

Une Commune qui se développe a besoin de pouvoir compter sur un approvisionnement sûr en eau potable, sur un nombre de classes suffisant, sur un réseau routier en bon état, sur des locaux techniques adaptés...

Mais pour quel développement ? Et dans quelle perspective ?

La transformation que connaît NEUVECELLE était inscrite, dans les faits, dès les années 1950. A l'époque, la Commune avait une vocation essentiellement rurale. Elle comptait 800 habitants pour 400 hectares de surface. L'abandon progressif des exploitations agricoles a laissé des parcelles de terrain disponibles pour d'autres activités. La nature du site, la forte demande en logement principal ou secondaire des années 1960, tout l'ensemble du contexte économique du moment, leur a donné naturellement une vocation de terrain à bâtir.

NEUVECELLE n'avait pas un caractère urbain. La tendance a été d'y construire des maisons individuelles. Ainsi, au gré des successions, des partages ou du besoin des familles, avons-nous vu bâtir des maisons à la place des anciennes cultures. La Commune compte aujourd'hui un peu plus de 2 000 habitants, répartis sur l'ensemble du territoire. La préservation de 180 hectares de bois et de bocage assurent la qualité de leur environnement.

L'évolution s'est faite de façon contrastée. Autour des constructions de gens du pays, se sont développées d'abord des résidences secondaires, puis les résidences permanentes de nouveaux arrivants attirés par le travail frontalier. Le phénomène s'est accéléré vers les années 1980. En huit ans, la population de NEUVECELLE a augmenté de 500 habitants, soit environ du tiers. Actuellement, la situation évolue de façon différente. D'une part à cause d'un nouveau type de résidents secondaires qui ont découvert les bords du lac depuis les stations de ski du haut Chablais. D'autre part, à cause de la pénurie chronique de logements dans notre secteur. Il faut remarquer à ce sujet, que l'ouverture de l'Hôtel Ermitage en avril 1991 et la nécessité de loger 70 emplois permanents est une donnée nouvelle dans l'économie de la Commune.

NEUVECELLE a profondément changé pendant ces trente dernières années. La Commune a marqué son caractère résidentiel, affirmé sa vocation touristique, et, tout en se forgeant un esprit local qui avait un peu disparu, elle s'est inscrite dans l'agglomération d'EVIAN.

Il reste maintenant à en structurer l'aménagement...

Louis DURET,
Maire

***** DES MAISONS FLEURIES *****

LE FLEURISSEMENT

Une commune où il fait bon vivre, c'est une commune où l'on améliore la qualité de la vie ; où l'on crée simplement les conditions de bien-être de tous. Une poignée de main, quelques mots échangés aimablement, un sourire, des fleurs... et l'on perçoit que dans la commune, il se passe " quelque chose ".

Le bien-être résulte pour beaucoup dans l'art d'aménager les espaces libres, les parties délaissées ou négligées dans la commune..., il consiste aussi, bien sûr à valoriser " le construit, le bâti ", c'est-à-dire les maisons du village, de la commune ; de situer dans des endroits discrets certaines installations indispensables (W.-C., transformateurs électriques, entrepôts, matériel etc...). Le bien-être dépend souvent de la préservation et de l'amélioration du cadre de vie, c'est-à-dire de l'environnement.

L'embellissement, c'est avant tout et surtout la netteté, la propreté générale et bien sûr la présence judicieuse des végétaux : arbres, arbustes et fleurs.

Le fleurissement bien réalisé apporte " un plus " considérable à la qualité du cadre de vie ; il fait l'attrait et le charme d'une commune ; il attire des populations nouvelles, engendre le développement économique et le tourisme local.

Pour le particulier, quel plaisir en rentrant d'une journée ou d'une semaine de travail, de trouver un cadre de vie différent de celui où il exerce sa profession. Pour les sédentaires, les commerçants, les agriculteurs, les retraités... qui passent toute leur journée au même endroit, le fleurissement est perçu avec beaucoup de joie et de satisfaction. C'est le plaisir des sens, l'invitation et l'accueil, la détente, l'équilibre, la beauté. Il est l'image de marque d'une maison, d'un établissement, d'un commerce et plus spécialement d'une commune.

Chacun doit se sentir concerné : particuliers, commerçants, hôteliers, restaurateurs etc... l'accueil par la propreté, la netteté et les fleurs est très important pour tous et il s'adresse directement à la sensibilité de chacun ; certaines personnes l'ont ressenti depuis fort longtemps pour leur propre maison ou établissement - c'est très bien, qu'ils en soient félicités ; il faut continuer, poursuivre, améliorer.

Le bonheur, c'est aussi de se sentir bien où l'on réside, dans sa maison, dans son village, sa commune, en la rendant belle, agréable et accueillante.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La visite de la Commune par le Jury et les membres accompagnateurs a eu lieu, le Samedi 11 août 1990.

COMPOSITION DU JURY

Monsieur Edouard BOULENS, Ingénieur en Chef, Directeur des Parcs et Jardins de la ville de THONON-les-BAINS, en retraite.

Madame Edith MOREL, Conseillère agricole.

Madame Josiane CLAIMAND, Conseillère Municipale.

MEMBRES ACCOMPAGNATEURS

Monsieur Charles PERNET, Maire-Adjoint, Responsable de la Commission Communale des Affaires Culturelles.

Monsieur Antoine LAZARETH, Maire-Adjoint.

RESULTAT DU CONCOURS

1^{re} CATÉGORIE MAISON AVEC JARDIN TRÈS VISIBLE DE LA RUE

- 1^{er} FELICI Yves - Chemin des Confertes
- 2^e BUTTAY Paul - Avenue de Lécherôt
- 3^e PAGNIER Pierre - Pré de l'Abbaye
- 4^e BOCHATON François - Avenue du Flon
- PERTUISSET Marcel - Avenue du Flon
- 6^e LYET André - Avenue du Flon
- 7^e ALPHONSE Josèph - Avenue d'Evian
- 8^e CARLYLE Nicolas - Avenue du Flon
- 9^e BONNEVIE Gilbert - Route de Grande-Rive
- 10^e OLLIVIER Max - Chemin des Houches
- 11^e MATHONNET Michel - Pré des Portes
- 12^e PISSARD Joseph - Avenue de Milly
- 13^e MAURICE Robert - Impasse des Chênes
- 14^e FRELON-BURGNARD - Impasse des Chênes
- 15^e LAMY Pierre - Route de Grande-Rive
- 16^e DUBOISSET Alfred - Avenue du Flon
- LAZARETH Michel - Avenue de Lécherôt
- 18^e FOURNIER Jean - Route de Grande-Rive
- TARRANO Roger - Avenue Seuvay
- 20^e ROUSSEY Raymond - Avenue de Maxilly
- 21^e COPPIN Gérard - Avenue du Flon
- 22^e POUX René - Pré de l'Abbaye
- 23^e BUTTAY Jean - Avenue de Lécherôt
- 24^e JACQUIER Marcel - Avenue de Maxilly
- 23^e LAZARETH Micheline - Avenue de Lécherôt
- 26^e LAZARETH Antoine - Avenue de Milly
- 27^e FOREL Serge - Avenue de Maraiche
- JACQUIER Louis - Chemin des Houches
- PITTET Serge - Pré de l'Abbaye
- 30^e MORAND Gérard - Chemin de Chez Duret
- 31^e CHENIN Claude - Chemin de Chez Duret
- 32^e LUGRIN Martial - Impasse du Flon
- 33^e ESSEVAZ-ROULET Guy - Avenue de Milly
- 34^e MARTIN Jules - Avenue du Flon
- 35^e JACQUIER René - Avenue de Maxilly
- 36^e LEONARDUZZI Richard - Chemin des Houches



Villa de
M. Paul BUTTAY
(2^e prix du
Concours 1990)

- 37^e BUTTAY Georges - Avenue de Lécherôt
- 38^e DIDES Christian - Avenue du Flon
- PEZARD Maurice - Avenue de Maraiche
- 40^e LECOEVRE Georges - Chemin des Confertes
- PICHOT Joséphine - Avenue de Montigny
- 42^e BERT Jacques - Route de Grande Rive
- 43^e CARY Gérard - Pré de l'Abbaye
- CURDY Pierre - Avenue de Maraiche
- 45^e PHILIPPE Yvonne - Chemin de Maraiche
- 46^e MILANI René - Avenue de Milly
- 47^e LACROIX Gilbert - Route de Grande Rive
- 48^e HAON Marcel - Avenue de Maraiche

2^e CATÉGORIE DÉCOR INSTALLÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

- 1^{er} GREPILLAT Jean-Pierre - Route de Grande Rive
- 2^e JACQUIER Léon - Avenue d'Abondance
- 3^e LACROIX Marcel - Chemin des Peupliers
- 4^e BLANC Jean - Avenue de Maxilly
- 5^e BURNET Joseph - Route de Grande Rive
- 6^e BONDAZ René - Avenue de Maraiche
- MORAND Alphonse - Avenue de Verlagny
- 8^e BONNEVIE Prosper - Chemin des Pêcheurs
- CLAIMAND Roger - Avenue de Milly
- DESSEZ Robert - Avenue de Maxilly
- 11^e GUIGNARD Daniel - Avenue de Maraiche
- 12^e LEVRAY Marie-Rose - Le Rond-Point
- 13^e BURQUIER Andrée - Avenue de Lécherôt
- 14^e MOROSATO Aurèle - Avenue de Montigny
- 15^e LEONARDUZZI Alexandre - Avenue de Montigny
- 16^e DEGRANGE Joseph - Avenue de Maxilly

3^e CATÉGORIE BALCONS OU TERRASSES SANS JARDINS VISIBLES DE LA RUE

- 1^{er} MORAND Louis - Route de Grande Rive
- TRINCAT François - Pré des Portes
- 3^e LARGE Christian - Route de Grande-Rive

- 4^e VOLDOIRE Marius - Avenue d'Evian
- 5^e MAGNIN Guy - Avenue Seuvay
- 6^e PANNEQUIN Paul - Chemin des Confertes
- 7^e DUCRET André - Pré de l'Abbaye
- 8^e SAUVAGE Marguerite - Avenue du Club Hippique
- 9^e SELVETTI Thierry - Avenue de Milly
- 10^e TARRANO Marcel - Résidence "Le Milly"
- 11^e DEIDDA Francesco - Avenue de Forchez
- 12^e LEVRAY Bernadette - Route de Grande-Rive

4^e CATÉGORIE IMMEUBLES COLLECTIFS COMPORTANT AU MOINS 6 APPARTEMENTS

- 1^{er} LA GRANGE - Chemin de Chez Duret

5^e CATÉGORIE FENÊTRES OU MURS

Néant

6^e CATÉGORIE HOTELS - RESTAURANTS - CAFÉS ET COMMERCES

- 1^{er} Hôtel LA VERNIAZ - Avenue de la Verniaz
- 2^e Gîte d'étape "Bois Ramé" - Avenue de Lécherôt
- 3^e Boucherie "La Neuvecelloise" - Avenue de Milly
- 4^e Café de la Mairie - Verlagny
- 5^e Fleuriste CHENAL - Le Rond-Point
- 6^e Hôtel LES GRENADIERS - Grande-Rive
- 7^e Hôtel PANORAMA - Grande-Rive

7^e CATÉGORIE FERMES

- 1^{re} DUCOMMUN Hortense - Valère
- 2^e JACQUIER Rosine - Avenue de Maxilly

Etat Civil 1890

NAISSANCES

Le 3 janvier, Thérèse Joséphine FUMEX, fille de Félix, poseur et de Marie SONNERAT, ménagère.

Le 11 janvier, Joseph Edmond CRETALLAZ, fils de Joseph, instituteur et de Françoise DUTIL, institutrice.

Le 26 janvier, Marie Edouard COLLIARD, fils de Marie-Françoise, sans profession.

Le 31 mars, Rosa DREYER, fille de Ulrich, journalier et de Lisette WUTHRICH, ménagère.

Le 3 avril, Virginie ARRANDEL, fille de Claude François, entrepreneur et de Célestine JACQUIER, ménagère.

Le 4 avril, Albert Jules MAGNIN, fils de Auguste et de Célestine FLEURY, ménagère.

Le 4 juin, Félix Henri LAURENT, fils de Jules Henri, facteur et de Philomène VIOLLAZ, ménagère.

Le 6 juin, Marie Cécile BONNEVIE, fille de Auguste, pêcheur et de Marie GENOUD, ménagère.

Le 23 juin, Sylvain Marie François ALLEGRA, fils de Amédée, tailleur de pierre et de Madeleine SARTORETTI, ménagère.

Le 12 août, Emile François JACQUIER, fils de Jean-Marie, menuisier et de Célestin GRANJUX, ménagère.

Le 18 août, Daniel César PEILLEX, fils de Marie, cultivateur et de Marie ECHARNIER, ménagère.

Le 20 septembre, Luc Valentin François MILLIET, fils de Pierre Antoine, fermier et de Marie GRANJUX, ménagère.

Le 21 septembre Marie-Thérèse BLANC, fille de Pierre Joseph, cultivateur et de Joséphine REBET, ménagère.

Le 7 novembre, Claudia Joséphine DUFOUR, fille de Maurice AMED, scieur et de Marie Franceline Adélaïde BIDAL, couturière.

Le 26 novembre, Maurice FAVRE, fils de Charles François, pêcheur et de Marie POLIENNE, ménagère.

MARIAGES

Le 15 février, Jacques Marie GAILLET, cultivateur et Marie-Cécile LAURENT, sans profession.

Le 15 février, Jean François RAYMOND, cultivateur et Françoise Joséphine LAURENT, sans profession.

Le 12 avril, Henri Xavier BOCHATON, sous brigadier et Marie Marthe Léonide LAVILLE, institutrice.

Le 27 septembre, François BLANC, domestique et Claire Constance Luitienne MOILLE, sans profession.

Le 29 novembre Jean-Marie MUSY, pêcheur et Joséphine BONNEVIE, sans profession.

DECES

Le 5 janvier, Marie BRACONNAY, épouse MAITRE, 60 ans.

Le 23 janvier, Joseph GRANJUX, époux DECURNINGE, 67 ans.

Le 28 janvier, Jean GRANJUX, veuf PARMESIN, 80 ans.

Le 29 janvier, Françoise MICHAUX, épouse GRANJUX, 35 ans.

Le 28 février, Marguerite Emma CHRISTIN, 2 ans.

Le 13 mars, François BIDAL, veuf MAGNIN, 60 ans.

Le 25 mars, Louis César GRIVEL, 1 an.

Le 26 mars, Jean-Baptiste GROBEL, 77 ans.

Le 2 avril, Pierre Félix GREPILLAT, 24 ans.

Le 20 avril, Françoise DUMONT, veuve BAUD, 82 ans.

Le 23 avril, Charles Emile TABERLET, 8 ans.

Le 7 mai, Jules Louis BRACONNAY, 16 ans.

Le 6 juillet, François Marie MAGNIN, veuf DUVAL, 85 ans.

Le 8 juillet, François Ambroise BIDAL, époux BLANC, 74 ans.

Le 25 septembre, Emile François JACQUIER, 1 mois et demi.

Le 9 novembre, Clément DEGRANGE, époux MARCHAND, 40 ans.

Le 13 novembre, Joseph MICHOUX, époux BONNEVIE, 66 ans.

Le 7 décembre, Antoinette MOUTHON, 76 ans.

Etat Civil 1990

NAISSANCES

Le 16 février à EVIAN-les-BAINS, Gilles PITTET, fils de Serge et de Martine COLSON, domiciliés le Parc de l'Abbaye.

Le 16 février à EVIAN-les-BAINS, Anaïs, Lydie, Marcelle AUGARDE, fille de Jean-Marc et de Corine LIBOTTE, domiciliés "La Grange", Chemin de chez Duret.

Le 16 mars à EVIAN-les-BAINS, Stéphane, Charles PINNA, fils de Jean et de Sylvie DELEGLISE domiciliés "Le Florida" Avenue de Milly.

Le 5 avril à MONTMONRENCY, Léo, Pierre CARCASSES, fils de Jean et de Nathalie CADET, domiciliés Avenue du Bois du Feu.

Le 1er mai à EVIAN-les-BAINS, Elodie, Eugénie DAVID-CRUZ, fille de Philippe et de Christine HELMINGER, domiciliés Avenue de Milly.

Le 24 mai à EVIAN-les-BAINS, Elise MOUNY, fille de Jean et de Sonia RENART, domiciliés Avenue de Forchex.

Le 26 mai à EVIAN-les-BAINS, Marine, Christiane, Gabrielle LUCAS, fille de Yves et de Myriame DECURNINGES, domiciliés Avenue de Maxilly.

Le 6 juin à EVIAN-les-BAINS, Mélissa, Pascale LAIDIN, fille de Alain et de Evelyne TAGAND, domiciliés Route de Grande-Rive.

Le 22 juillet à EVIAN-les-BAINS, Guillaume, Giacomo TRAVAGLINI, fils de Giacomo et de Brigitte DOURIAUD, domiciliés Avenue de Milly.

Le 12 août à THONON-les-BAINS, Arnaud, Charles BEDONI, fils de Christian et de Marie-Dominique PETIT, domiciliés Avenue de Milly.

Le 16 août à EVIAN-les-BAINS, Maxime, Michel, Paul BAILLY, fils de Roger et de Odile GAMBIER, domiciliés "Le Gallia", Le Rond-Point.

Le 16 août à EVIAN-les-BAINS, Lucas, Jacques, François BAILLY, fils de Roger et de Odile GAMBIER, domiciliés "Le Gallia", Le Rond-Point.

Le 16 août à EVIAN-les-BAINS, Sarah, Hélène, SANNICOLO, fille de Philippe et de Sabine FOREL, domiciliés Avenue de Maraïche.

Le 30 septembre à EVIAN-les-BAINS, Marie, Catherine, Véronique MOILLE, fille de Jean-François et de Sandrine BOYER, domiciliés "Chez Danic" Grande-Rive.

Le 10 novembre à EVIAN-les-BAINS, Charlotte ECHERNIER, fille de Pascal et de Christine MOUDEN, domiciliés "Les Terrasses du Léman" Avenue d'Abondance.

Le 23 novembre à Evian-les-Bains, Tiffany, Mélanie, Sylvie THISONG, fille de Désiré et de Sylvie BREMONT, domiciliés avenue du Léman.

Le 30 novembre à Evian-les-Bains, Lucas François Benjamin SANCHEZ, fils de Eric et de Claudine BRAUN, domiciliés avenue de Maxilly.

MARIAGES

Le 10 mars, Stéphane Gustave André LACAM, Agent de production, domicilié à EVIAN-les-BAINS, 42, Boulevard Jean Jaurès et Arielle Françoise MEYNET, sans profession, domiciliée à EVIAN-les-BAINS, 42, Boulevard Jean Jaurès.

Le 18 mai, Jean Henri Roger RUZZICONI, Plombier, domicilié à EVIAN-les-BAINS, 20, Boulevard Jean Jaurès et Elisabeth Danielle Marie OLLIVIER, vendeuse, domiciliée à NEUVECELLE, Chemin des Houches.

Le 16 juin, Benoît Roger Marie DE BEAUDRAP, étudiant, domicilié à SEMPIGNY (Oise), le Ferme du Pont Blanc et Florence Marie Bernadette LORIDANT, attachée commerciale, domiciliée à PARIS 17ème, 11, Rue de Tocqueville.

Le 4 août, Martial Alexis GAY, opérateur de maintenance, domicilié à NEUVECELLE, le Parc de l'Abbaye et Marie-Pierre Elisabeth Concetta BARTOLONE, esthéticienne, domiciliée à NEUVECELLE, le Parc de l'Abbaye.

Le 15 septembre, Frédéric Jean-Yves GILLIOZ, vendeur, domicilié à EVIAN-les-BAINS, 52, Boulevard Jean Jaurès et Nathalie Sandrine ANDRE, sans profession, domiciliée à EVIAN-les-BAINS, 52, Boulevard Jean Jaurès.

DECES

Le 3 janvier, Marie Joséphine VOISIN, veuve GUEBEY, 88 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Verlagny.

Le 3 février, France Marie Joséphe CHARUEL, veuve ESCOUBES, 82 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue du Léman.

Le 23 mars, Gaston Narcisse MERCIER, 56 ans, domicilié à NEUVECELLE, Chemin des Houches.

Le 5 avril, Robert Jean LAIDIN, 56 ans, domicilié à NEUVECELLE, Route de Grande-Rive.

Le 20 avril, Bernadette Paulette Henriette SICOT, épouse VON EUEN, 68 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue de Milly.

Le 7 juin, Hélène Judith CHENEVAL, veuve FOREL, 79 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Maraïche.

Le 3 août, Françoise DESFORGES, veuve CHARRIN, 85 ans, domiciliée à NEUVECELLE, Avenue d'Evian.

Le 12 août, Yves Georges Henri PETITGAS, 38 ans, domicilié à NEUVECELLE, Les Chalets du Gavot.

Le 16 août, Jean-Bruno Raymond CHAPUIS, 46 ans, domicilié à NEUVECELLE, Chez Granjux.

Le 21 août, Hélène Francia Henriette BOCCARNIER, veuve RAMEL, 71 ans, domiciliée à NEUVECELLE, avenue Rouffin.

Le 20 septembre, Félix André MAGNIN, 68 ans, domicilié à NEUVECELLE, avenue de Milly.

Le 16 octobre, Claude Pierre Eugène BIANCHI, 57 ans, domicilié à NEUVECELLE, rue des Pêcheurs.

Le 1er novembre, Marie Louise Eliane GADEN, veuve DELAROCHE-VERNET, domiciliée à NEUVECELLE, avenue de Maxilly.

Le 25 novembre, Julie Marie Thérèse CHARLIER, divorcée PEILLEX, 43 ans, domiciliée à NEUVECELLE, rue des Pêcheurs.

Entreprise
du bâtiment

**MICHEL
CASSET**

PLATRERIE - PEINTURE - SOLS

28, Boulevard Jean-Jaurès
7 4 5 0 0 E V I A N

**HOTEL
RESTAURANT**

PANORAMA

GRANDE-RIVE
NEUVECELLE
Tél. 50.75.14.50

Salle pour banquets

SOCCO

TERRASSEMENT

CANALISATION

GÉNIE CIVIL

Route des Creuses - 74650 CHAVANOD - ANNECY
Tél. 50.69.33.44

La Verniaz

Country-Club d'Evian

TENNIS - EQUITATION

PISCINE CHAUFFÉE

Ouvert de Février à Novembre - Tél. 50.75.04.90



S.A.R.L.

FAVRE Frères

CHAUFFAGE - SANITAIRE
POMPES A CHALEUR - GAZ

Montigny - MAXILLY-SUR-LÉMAN - EVIAN
Tél. 50.75.06.14 - 50.75.22.08

Pierre CHENAL-LAURENT

HORTICULTEUR FLEURISTE

"Le Rond-Point"
Neuvecelle
Tél. 50.75.13.73



Maison de la Presse

S.A. Fournier - Diffusion Presse

Librairie-Papeterie
Photocopie minute

55-57, rue Nationale - EVIAN - Tél. 50.75.04.36

QUIBLIER-PNEUS

Rue du Commerce
Tél. 50.71.38.72
THONON
(proximité
passage à niveau
des Vallées)

Tourisme - Poids lourds
Agraire - G.C.

Quiblier,
c'est
la sécurité !

Equilibrage
tourisme
et poids lourds

CITOYENS DU MONDE

nous sommes tous concernés !

AVANT-PROPOS.

Voilà déjà le bulletin "91". Que le temps passe vite ! Mais que d'événements en 365 jours ! Nous venons de vivre une année historique. Il me semble donc important, même dans un bulletin municipal, de faire un large tour d'horizon, en relatant les faits les plus marquants. Ne sommes-nous pas citoyens du monde et donc concernés par tout ce qui se passe de près et de loin dans notre univers. Grâce aux satellites et à toutes les techniques modernes des médias, les informations nous sont transmises presque instantanément. Mais attention, danger ! Notre esprit critique doit rester en éveil, afin de ne pas se laisser piéger par de trop nombreuses manipulations.

Depuis 14 ans, j'ai essayé de présenter dans ce bulletin les événements politiques de notre pays à travers les différentes élections et ceci en analysant les résultats sur le plan national, régional, départemental, cantonal et communal. En même temps, j'ai parlé des institutions et de leur évolution, ainsi que de leur poids sur notre vie de tous les jours.

Il n'est pas toujours aisé de trouver matière pour un article pouvant satisfaire tout le monde. Ne manquez pas de me faire part de vos critiques. Je pense qu'il est intéressant de relater, dans cette revue, les faits marquants de l'année, ils peuvent d'une certaine façon éclairer la vie communale et garnir, selon nos moyens, nos archives d'une sorte de miroir du temps. Si vous êtes d'un avis contraire, faites-le moi savoir.

Deux points essentiels constituent la structure de cet article :

- La création d'un nouvel ordre mondial, avec leurs répercussions.
- La décentralisation avec les différentes questions qui se posent. Existe-t-elle vraiment ? Si oui, quelles nouvelles étapes faut-il franchir ? Sommes-nous sur la bonne voie ? Voilà déjà matière à réflexion.

I. LE NOUVEL ORDRE MONDIAL :

1. LA FIN DES DEUX SUPER-GRANDS :

a) L'URSS :

Depuis un an, l'histoire s'affole, mais la géographie est en train de se simplifier. Le Pacte de Varsovie, signé le 14 mai 1955, consacrait l'organisation militaire des huit pays signataires et la standardisation de toutes les armées satellites sur la base des normes soviétiques.

Ce Pacte vient de disparaître avec l'effondrement du communisme à l'Est et la décomposition de l'Union Soviétique. Il est à noter que l'URSS comprend 15 Républiques, avec environ 120 ethnies. Aujourd'hui cette URSS explose sous la pression de ses nationalités. La liberté d'opinion reconquise fait naître un esprit réformateur avec des objectifs nouveaux : institution de la propriété privée, la liberté d'entreprise, la réduction du

rôle de l'Etat, la création d'une véritable monnaie et d'un marché financier avec une restructuration industrielle et une ouverture sur l'extérieur. Le Soviet suprême vient d'approuver par 333 voix contre 12, la réforme proposée par Mikhaïl Gorbatchev. Cela se résume par un mot : l'économie de marché. Le passage à la propriété privée soulève cependant de nombreuses craintes : l'inflation, le chômage, la récession, la paupérisation de la population. Pour remédier à tout cela, Gorbatchev négocie avec le reste du monde une aide économique pour son pays qui est sous l'emprise d'effroyables problèmes de la pénurie alimentaire et des haines ethniques. En échange, il offre sa contribution pour un nouvel équilibre du monde, donc pour une stabilité avec à la clé la résolution des nombreux et combien redoutables conflits régionaux.

b) LES ETATS-UNIS :

Le communisme s'est effondré à l'Est, mais le capitalisme n'est plus sûr de lui-même, les places boursières, nerveuses face aux crises, le démontrent tous les jours. C'est donc le fonctionnement du capitalisme qui est en cause. Le capitaliste, pour réussir, doit penser à long terme : il amasse le capital pour créer des richesses. Les ETATS-UNIS ont ignoré cette règle d'or. Ils n'ont pas investi pour l'avenir et le mot d'ordre était devenu "après nous le déluge". Les résultats sont là, aujourd'hui : le déclin de la compétitivité, dû au manque d'investissement et d'innovation. La finance prend trop de place par rapport aux hommes. On a prêté et emprunté de manière irresponsable. L'endettement a fait monter les taux d'intérêt. A cela il faut ajouter le manque d'épargne avec une consommation à outrance. La récession est à la porte et elle risque de précipiter bien des endettés dans l'insolvabilité. Les caisses d'épargne font faillite : il faudrait 400 milliards de dollars pour les renflouer. Pour finir ce tableau noir, ajoutons que le chômage progresse, que le déficit budgétaire record se monte à 220 milliards de dollars, que la devise américaine est au plus bas depuis dix ans et ne cesse de dégringoler et que son endettement colossal est de 10.100 milliards de dollars.

Aujourd'hui, les ETATS-UNIS sont défiés par un petit dictateur du Tiers-Monde. Drôle de colosse capitaliste, qui trébuche sur quelques dunes. Le capitalisme n'est plus en mesure de relever les défis extérieurs, il est diminué par sa corruption financière.

Nous vivons aujourd'hui un véritable paradoxe. En effet, les deux superpuissances sont minées par leur économie. Les Soviétiques se tournent vers le capitalisme au même moment où les Américains se comportent en anti-capitalistes ! Autre constatation, les deux vaincus de la Seconde Guerre Mondiale, l'Allemagne et le Japon, sont de plus en plus forts. Paradoxes ou non, il faut bien constater que l'imprévoyance financière des ETATS-UNIS menace sérieusement l'économie mondiale.

2. L'EUROPE OU LE JAPON, LE LEADERSHIP DE L'ECONOMIE MONDIALE :

a) LA CHINE :

Se réveille-t-elle ? Les chinois sont nés capitalistes : ils accumulent. L'agriculture et les petites industries décollent. Avec les gigantesques réserves de productivité et grâce à son innombrable main-d'œuvre, la Chine, avec des réformes adaptées, peut devenir une grande puissance économique.

b) L'AFRIQUE :

Trop de mauvaises habitudes ont été prises, la démocratisation des régimes africains est difficile à réaliser. Les causes en sont nombreuses : corruption, contrebande, fraude, gaspillage des crédits et des aides depuis trente ans, guerres tribales. Les pays sont surendettés et écrasés par les problèmes de démographie, de formation, d'environnement. La France a annulé près de 29 milliards de leurs créances. L'Afrique du Sud, libérée de l'apartheid, sauvera peut-être l'Afrique.

c) LE JAPON :

Il y a 25 ans, le Japon était encore un pays pauvre, auquel on avançait de l'argent avec réticence. Aujourd'hui, le Japon est devenu le banquier de la planète. Le reste du monde lui doit plus de 400 milliards de dollars. Le Japon dispose d'une épargne massive. A lui seul, il réalise la moitié de l'épargne mondiale. Leur stratégie d'investissement est devenue mondiale : en Océanie, Asie, Afrique, Europe, Amérique du Nord et latine. Les Etats-Unis ont dû faire la manche à Tokyo, afin que le Japon finance l'opération Bouclier du Désert, dans le Golfe. Ainsi le Japon a même ses mercenaires Américains, et cela avec un chèque de 4 milliards de dollars.

d) L'EUROPE :

Jusqu'à ce jour, l'Europe a instauré une communauté d'Etat de droit entre nations inégales. Il faut aller plus loin et instituer une Europe qui ne soit pas seulement administrative, mais aussi sociale et politique. L'unification du marché pour 1993 déclenche une dynamique. Il faut à présent investir, ce qui aura pour conséquence d'augmenter la productivité et donc la croissance. Avec une volonté commune, l'union économique et monétaire ferait de l'Europe un nouveau géant. La Communauté pourrait passer de 12 à 24 membres et pourquoi pas avec un pouvoir de type fédéral.

Il reste un frein à débloquent, celui des Anglais. Plus de dix ans après les autres, les Britanniques accèdent enfin au système monétaire européen, mais Margaret Thatcher reste toujours hostile à la monnaie unique en Europe. A signaler aussi que l'Angleterre n'est plus tout à fait une île : il ne reste que quelques mètres à creuser pour le tunnel sous la Manche. C'est fait, le 1^{er} décembre, Français et Anglais se serrent la main. Le 22 novembre Margaret Thatcher démissionne.

Le 9 novembre le mur de Berlin tombe. Le 7 février 1990, Bonn offre l'union monétaire à la R.D.A. Le 8 mars 1990, l'Allemagne lève le flou sur sa frontière de l'Est, la ligne Oder-Neisse. L'Europe respire. Le 18 mars 1990, les Allemands de l'Est votent libres. Ils plébiscitent le Deutschemark. Le 1er juillet, le Deutschemark devient la monnaie de la R.D.A. Le 16 juillet, l'ordre de Yalta s'effondre : Gorbatchev accepte une Allemagne unie dans l'Otan. Le 31 août, les deux Etats signent à Berlin le traité d'union. Le 3 octobre, la R.D.A. disparaît.

Il n'y a plus qu'un seul chancelier et un seul Etat allemand. Le 2 décembre se sont déroulées les premières

élections législatives panallemandes. L'Allemagne compte à présent 78 millions d'habitants. Sur le plan économique, elle arrive en tête du palmarès des nations et cela, grâce à des atouts conjoncturels, comme la poussée des exportations et structurels, dus à l'importance de l'excédent commercial.

Chaque Etat a la politique de sa géographie. On le voit avec le nouveau rôle tenu par l'Allemagne en Europe. Mais on le voit aussi au Moyen-Orient : le conflit avec l'Irak, qui voulait un accès au Golfe, était inscrit dans l'atlas. Cette crise du Golfe a modifié, depuis début août, toutes les données de la géopolitique, de l'économie et de la stratégie.

Le nouvel ordre mondial s'installe. Il existe bien des frontières artificielles de par le monde, en Afrique et au Moyen-Orient. Elles ne correspondent ni à l'histoire, ni à la culture, ni à aucune logique économique. Elles sont dues à la colonisation et peuvent préfigurer bien des conflits dans l'avenir. Le monde sera-t-il aussi rapide à se mobiliser comme dans le Golfe, où l'enjeu est la plus importante réserve pétrolière de la planète et donc l'économie du monde entier.

II. LA FRANCE :

a) LES EVENEMENTS :

Pour une fois, les urnes sont restées aux placards. Mais on nous a annoncé dix-neuf scrutins d'ici à 2010. Voici le calendrier :

1992 : cantonales (moitié des conseillers généraux) et régionales regroupées.

1993 : législatives.

1994 : européennes ; cantonales (2^e moitié des conseillers généraux).

1995 : présidentielles ; municipales.

1998 : législatives ; cantonales (totalité des conseillers) ; régionales.

1999 : européennes.

2001 : municipales.

2002 : présidentielles.

2003 : législatives.

2004 : européennes ; cantonales et régionales.

2007 : municipales.

2008 : législatives.

2009 : présidentielles ; européennes.

2010 : cantonales et régionales.

Mais ce qui a surtout marqué l'année 1990, ce sont les "affaires". Affaire des « fausses factures », délits liés au financement des partis politiques, étouffée par une amnistie votée par les députés. Affaires qui touchent aux Renseignements Généraux et qui conduisent à s'interroger sur le rôle des R.G. dans un Etat démocratique. Affaires de corruption qui peuvent être imputées à la décentralisation qui donne une certaine autonomie à des maires ou présidents de conseil général trop avides de pouvoir et d'argent. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil, Salluste affirmait déjà, il y a vingt siècles, que le sénat romain était à vendre.

La grogne des paysans après les conséquences dues à la sécheresse et aux décisions prises à Bruxelles. Parmi les solutions envisagées, on change de ministre : M. Louis Mermaz.

La révolte du ghetto social de Vaulx-en-Velin débouche sur la révolte des lycéens qui en masse descendent dans la rue.

La contribution sociale généralisée est imposée par le Premier Ministre et un autre dossier brûlant, un débat sur la retraite, est reporté au printemps.

La Justice et l'Education Nationale sont malades. Le manque d'argent aboutit à une négation de la dignité et à la démoralisation. L'Etat de droit est en question.

Une solution à tous ces problèmes est peut-être une décentralisation la plus complète possible. Le pouvoir doit être réparti entre un maximum d'hommes.

L'Allemagne nous donne un exemple. Sa réussite est due en grande partie à l'absence d'un centre de gravité.

b) LA DECENTRALISATION :

L'Allemagne a su tirer avantage de cette décentralisation. Elle a bien une ville où siège le gouvernement, mais elle ne possède pas une capitale tentaculaire qui absorbe et accapare, pour les redistribuer, toutes les énergies et idées du pays. La configuration fédérale empêche la constitution d'un centre monopolisateur. La compétence des Länder s'étend à tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'Etat fédéral : politique étrangère, finances fédérales, défense nationale, législation pénale. Police, éducation, enseignement, vie culturelle sont l'affaire des Länder. L'Etat existe pour l'individu.

Grâce à Gaston Defferre, les Préfets ont dû abandonner une partie du pouvoir aux exécutifs régionaux et départementaux, et cela en 1982.

Grâce aux lois de 1983, le département est compétent en matière de prestations d'aide sociale pour l'aide médicale - à l'enfance - aux familles - aux personnes âgées - aux personnes handicapées pour les cotisations d'assurance personnelle. Il est aussi compétent en matière de services sociaux et d'actions sanitaires à caractère préventif.

Mais aujourd'hui, l'Etat fait un retour en force à l'occasion de la lutte contre les grands fléaux sociaux, contre les inégalités et en faveur de l'insertion.

La Commune a conservé un certain nombre d'attributions au titre de l'établissement des dossiers de demande d'aide sociale, de l'aide médicale urgente, de l'attribution de l'aide ménagère. La loi du 1er décembre 1988 crée le revenu minimum d'insertion et marque ainsi le rétablissement d'une compétence étatique.

La répartition des compétences entre l'Etat et le département est moins un problème juridique qu'une question de moyens financiers et humains.

Les mesures nouvelles doivent trouver leur financement localement. Mais ces besoins nouveaux risquent d'être beaucoup plus importants chez les départements pauvres que chez les riches. Le transfert des compétences aux départements a provoqué une prise de conscience quant à la possibilité et à la nécessité d'optimiser les politiques d'action sociale : il y a le souci de faire mieux sans forcément dépenser plus. On identifie mieux les besoins, on cible mieux les actions. On intègre les actions sociales dans des stratégies de développement local.

D'OU VIENT L'ARGENT ?

3 ressources de financement constituent le budget départemental :

- les ressources fiscales : 58,1% dont 33,2% pour les impôts locaux.
- les transferts, participations et recouvrements divers : 29,3% (dotation de l'Etat : 184,7 millions).
- les emprunts : 12,6% (220 millions). Les recettes fiscales représentent 1015 millions de francs. Elles comprennent les impôts et taxes et la fiscalité transférée par l'Etat dans le cadre de la décentralisation et assurent les 2/5 du budget.

Celles-ci permettent à la Haute-Savoie de financer le quart de ses investissements sur ses fonds propres (auto-financement). Ces investissements ont pris une part de plus en plus prépondérante dans le budget départemental : 35% en 1984 ; 45% en 1989 et 48,5% en 1990. Avec les intérêts des emprunts, le pourcentage passe à 56%. Depuis 1986, le Conseil Général est responsable des collèges. En trois ans, il a réalisé un programme de travaux de plus de 100 millions. En prévision, 500 millions d'investissement dans les cinq années à venir.

La croissance du budget pour 1990 atteint 10,3% et ce budget se monte à 1669,8 millions.

OU VA L'ARGENT :

Les divers postes sont les routes 30%, la solidarité 19,5%, éducation 14,2%, l'aide aux communes 16,5% et l'économie 5,2% (pour promouvoir un environnement économique favorable). Les routes constituent une priorité : 239,2 millions de francs en 1990 pour les 2526 km de routes départementales. A remarquer que la vignette auto s'était élevée à 140 542 257 F en 1989 (+6,4% par rapport à 1988). Ce qui correspond à 320515 vignettes.

176.794 pour les véhicules de moins de 5 ans d'âge
141.727 plus de 5 ans d'âge
1.994 de plus de 20 ans d'âge.

Le 5 février 1990, le Conseil Général a accordé une subvention de 583 098 F pour la construction de 3 classes élémentaires (1^{ère} tranche 2 classes) à Neuvecelle.

Il a aussi accordé une aide de 1796 F à l'achat de magnétoscope pour les écoles.

A VOTRE SERVICE



LOMBARD MATERIAUX

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

LOMBARD BRICOLAGE

7, PLACE DE LA PORTE D'ALLINGES - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.16.26

OUVERTURE : Du lundi au vendredi : de 7 h. à 12 h. et de 13 h. 30 à 18 h.
le samedi matin de 8 h. 30 à 12 h.

POUR VOUS SERVIR

Par nos animateurs et vendeurs dans nos dépôts (près de la gare)

Par notre service de livraison à votre adresse



GROS CEUVRE - MAÇONNERIE - ASSAINISSEMENT - PLÂTRERIE - ETANCHÉITÉ
COUVERTURE - ISOLATION - BOIS - MENUISERIE PRÉFABRIQUÉE - CARRELAGES
FAÏENCE - SANITAIRE - OUTILLAGE

Faites confiance aux professionnels

Gedimat Lombard

23, AVENUE DE LA GARE - 74500 EVIAN - Tél. 50.75.02.28

Construction
de villas traditionnelles
à prix fermes

le bâtisseur
chablaisien

Gérant : Louis LAZARETH
ARCHITECTE BATISSEUR

"La Rive" - AMPHION-PUBLIER
74500 EVIAN - Tél. 50.70.06.39

Agence immobilière

Carte professionnelle n° T 492.74

supermarché
banco

RUE DE LA TOUVIERE
EVIAN

LA FRAICHEUR A DEUX PAS

SCREG SUD-EST

TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS
ROUTES, AUTOROUTES
ET ASSAINISSEMENTS
REVÊTEMENTS SPÉCIAUX

CONSULTEZ-NOUS !

AGENCE D'ANNECY

25-27, rue de la Crête
B.P. 4
74961 CRAN GEVRIER CEDEX
Tél. 50.67.28.88 - Fax 50.67.80.36



J. BALLY
&
A. ECUVILLON

TOUTES ASSURANCES



2 bis, rue du Théâtre
74500 EVIAN
Tél. 50.75.07.95

Mudry
C U I S I N E S
S A L L E S D E B A I N S

"Les Hauts de Marclaz" - Route de Genève
74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.70.40.17

Equipements K7

Ets Loridan Père et Fils

FABRICATION
ACCESSOIRES AUTO

74500 NEUVECELLE SUR EVIAN

Tél. 50.75.10.79

Télex : Loridan 385749 F

LOI JOXE :

Pour le Ministre de l'Intérieur, la décentralisation méritait un toilettage après huit années de pratique. Il faut déconcentrer les pouvoirs des administrations centrales et des ministres au bénéfice des préfets. Cela va à l'encontre de la décentralisation, car les préfets vont reprendre une partie du pouvoir donné en 1982 aux exécutifs régionaux et départementaux. A l'examen du texte, on peut constater une volonté de renforcer les pouvoirs des Préfets de Région en matière d'aménagement du territoire. Il n'y a donc nullement la volonté ni le projet de réaliser des progrès en matière de déconcentration.

En plus, le principe de la libre Administration des Collectivités Locales n'est pas mentionné. Il n'est fait mention d'aucune ressource nouvelle. Bien au contraire, le nouveau système de calcul du montant de la Dotation Globale de Fonctionnement freinera encore la progression des ressources des Collectivités locales, ce qui aura pour effet d'alourdir considérablement leurs charges. Dans le chapitre sur les regroupements des communes, on relève les trop larges pouvoirs dévolus aux préfets qui seuls détiennent le pouvoir final de décision.

Le vrai chemin vers une décentralisation efficace et responsable ne semble toujours pas être pris.

CONCLUSION

Les bouleversements survenus dans les pays de l'Est et la crise du Golfe sont à l'origine d'un nouvel ordre mondial. L'économie dicte sa loi. La France, avec toutes ses faiblesses et "affaires", sera-t-elle en mesure de figurer en bonne place ? Elle n'en donne pas l'image actuellement. Les manifestations lycéennes doivent être prises très au sérieux, car elles nous renvoient l'image des déficiences de la société française. Elles traduisent le désenchantement que les parents n'ont plus le courage d'exprimer et encore moins d'assumer, sauf, il est vrai, lors des scrutins par une abstention massive.

Le système scolaire est complètement inadapté. Les milliards mis en avant ne font pas tout. En 10 ans, les lycéens ont augmenté de 80% et le budget de 40%, le retard s'est donc aggravé ! Depuis 1968, on apporte une réforme après l'autre, elles s'ajoutent et s'opposent même parfois. Chaque ministre y va de la sienne. Cela n'arrange rien, bien au contraire. Nous constatons les résultats aujourd'hui. C'est un véritable désastre. Les lycéens, inquiets pour leur avenir, sont dans la rue. Ils réclament des moyens et des diplômes qui ont une valeur certaine. A quoi sert le slogan, 80% de bacheliers, si aujourd'hui 26 à 30% de jeunes bacheliers se trouvent au chômage, alors qu'en Allemagne, le pourcentage est de 0% ! Il ne faut pas non plus perdre de vue que les bacs ne sont pas tous d'un bon niveau. Il y a des bacs nobles qui ouvrent les portes des grandes écoles et des facultés et les autres qui ne sont qu'un bout de papier, voire un passeport pour le chômage. Ici, la décentralisation devrait être appliquée au système. Les solutions existent. Il faut repenser toute l'articulation de l'enseignement avec la famille, avec la profession et avec le cadre de vie. Aujourd'hui, le lycée et le collège sont deux monstres qui agonisent sous leur poids. La première réforme est l'éclatement des structures : donc par la décentralisation. Ensuite une certaine autonomie doit être donnée aux établissements. Puis ce qui est essentiel et qui ne peut être obtenu que par la décentralisation, c'est la prise en compte des structures économiques de la région. Il faut donc impliquer

directement les entreprises dans la formation professionnelle, comme c'est le cas en Allemagne ; où le système a donné entière satisfaction. Le travail doit aussi être remis en valeur et pas comme aujourd'hui, où l'élève est déjà assuré de passer en classe supérieure, en début d'année scolaire, même s'il n'a rien fait et par conséquent n'a pas pu atteindre le niveau exigé pour suivre normalement dans la classe supérieure. La 6ème commune pour tous, avec des niveaux et des motivations aussi différentes, est une erreur. Un moule unique est voué à l'échec. Les lycéens eux-mêmes réclament la sélection. Introduire le critère sélection ne veut nullement dire rétablir des inégalités, mais au contraire donner sa chance à tout le monde, selon les capacités et aspirations. Un monde égalitaire relève de l'utopie. Les jeunes réclament la discipline, mais qui dit discipline dit sanctions. Il faut donc aussi rétablir les sanctions. L'enseignement est donné par des enseignants, il faut leur donner les moyens pour qu'ils puissent assumer leur rôle d'enseigner. C'est un vaste programme : il faut d'abord que les parents jouent leur rôle de parents et qu'ils ne démissionnent pas, que la société respecte ses enseignants en les rétribuant correctement. Quand des jeunes avec une licence rentrent aux PTT pour faire facteur et que l'Education Nationale doit rechercher des enseignants par petites annonces, c'est qu'il y a sûrement un problème quelque part. Le plus grave, c'est la dévalorisation globale des enseignants. Le résultat est le plus fort taux de chômage des jeunes en Europe. Quel bel avenir pour notre jeunesse !

Le petit nombre de députés présents dans l'hémicycle lors du vote du Budget, de l'Education Nationale, (05/11) montre l'intérêt qu'ils portent à l'éducation. Dans d'autres domaines, la décentralisation se fait attendre. Elle seule pourra apporter une véritable solution à l'enclavement du Chablais. Le désenclavement doit se faire par la route et les communications ferroviaires. Rapidité et commodité de circulation sont des nécessités modernes, qu'il s'agisse d'industrie, de commerce, d'éducation, de tourisme et aussi de sécurité.

Le centralisme parisien et un certain passéisme et manque de concertation entre élus, nous ont fait manquer l'occasion de nous inscrire parmi les régions favorisées par le développement et l'organisation des moyens de communication. Aujourd'hui les projets sont inscrits dans un "schéma directeur". L'argent est proposé. Il faut donc une clarté et détermination sans faille de nos élus pour enfin relier notre canton au reste de la France, tout en l'ouvrant sur la Suisse et l'Europe.

Nous sommes aussi sous-développés sur le plan des programmes télévisés : nous ne captions ni la 5ème, ni la 6ème chaîne, ni même nos informations régionales de FR3.

Dans notre pays superurbanisé et après 8 ans de décentralisation, ce sont les conseillers généraux, élus par des cantons ultraruraux qui font la loi. Il existe toujours cet impérialisme rural, par trop conservateur, alors que notre pays manque de métropoles européennes compétitives. Pour sortir la France d'une certaine torpeur et d'un retard qui s'accroît vis-à-vis de l'Allemagne par exemple, il faut lui donner une bonne décentralisation et cela peut-être en transférant les pouvoirs et compétences des départements aux régions. Sachons alors bien choisir nos représentants, dévoués et capables de se battre pour défendre le bien-être de tous et pour donner à notre canton, enfin, des structures dignes du XXe siècle.

Francis GRIMONT

LA VIE SCOLAIRE

Parents,

L'Association Lou Move Chatny a pour but de concrétiser les divers projets éducatifs proposés par les enseignants.

Grâce à toutes les bonnes volontés, mais encore insuffisantes, nous avons pu contribuer l'an passé à la réalisation d'activités péri-scolaires telles que :

- Participation à l'arbre de Noël ;
- Sortie de ski de 10 jours pour les classes de CE1 et CE2 ;
- Visite au Swiss Vapeur Parc au Bouveret pour toutes les classes de primaire ;
- Séances de piscine au mois de juin pour les classes CE1 et CE2 ;
- Promenade en bateau et en petit train pour les classes de maternelle.

Le renouvellement du conseil d'administration de l'association a permis de nommer comme nouveaux membres : Mmes LEMUET Corinne (Directrice de l'école maternelle), TOTH Martine, SEYMOWSKI Martine, LETTIERI Catherine, PRANDINA Gisèle, M. BONMASSIES Michel.

Domage du peu de parents présents (17 pour 170 élèves) mais merci aux nouveaux pour leur participation.

Le nouveau bureau se compose de :

Présidente : DURET Claudette
Vice-Présidente : VELAIN Françoise
Secrétaire : GROLLIMUND Leila
Vice-Secrétaire : CHANTEPIE Annie
Trésorière : DEAL Dominique
Vice-Trésorière : LAURENT Bénédicte.

Responsables du restaurant scolaire :
Présidente : DURET Claudette
Secrétaire-Trésorière : CHANTEPIE Annie.

Responsable U.S.E.P. : BIOLLEY Michel.

Ces participations ont essentiellement favorisé l'accès aux loisirs sportifs et également culturels.

Mais l'action de notre association ne doit pas s'arrêter là ... Notre volonté est également de maintenir, d'étendre et de diversifier toutes les manifestations que nous organisons.

Celles-ci doivent permettre à un nombre croissant d'entre nous de se retrouver dans un cadre chaleureux et sympathique afin de mieux se connaître et mieux s'apprécier. C'est aussi à travers ces diverses activités que se tissent entre nous,

parents et enfants, des liens plus forts qui assurent notre cohésion et nous permettent de vivre mieux tous les jours et de rayonner dans notre environnement. C'est pourquoi, l'Association Lou Move Chatny vous invite et s'ouvre à toutes les suggestions que vous pourrez formuler afin d'améliorer son fonctionnement et d'étendre ses activités.

Le Comité

ACTIVITÉS SCOLAIRES pour l'année 1989-1990

- **Activité tennis :**
pour les élèves du CE2 de Mme MAZZUCHETTI, en automne 89 et au printemps 90 : 1 séance hebdomadaire.

Ski alpin :

- A Bernex et aux Gets en mars 90 : 7 demi-journées encadrées par 4 moniteurs de l'école de ski de Bernex, avec passage d'étoiles pour les élèves du CE1 de Mme LAGACHE et les élèves du CE2 de Mme MAZZUCHETTI.

- **Sortie collective pour toutes les classes primaires sur la ligne du Tonkin, pour se rendre au Bouveret visite au "Swiss Vapeur Parc" et se promener sur les trains miniatures en mai 90 ;**

CP : M. GAILLET ; CE1 : M. LAGACHE ;
CE2 : Mme MAZZUCHETTI ; CM1, CM2 :
M. BIOLLEY.

- **Randonnée d'une journée en montagne aux chalets d'Autigny pour les élèves du CE1 de M. LAGACHE en juin 90.**

- **Cycle piscine (6 séances) pour les CE en juin 90 à Evian avec passage de brevets (50m, 100m, 300m, 1000m).**

- **La classe de CP a assisté au mois de novembre à un spectacle donné à Publier par la Compagnie du Trèfle : "L'œuf et la poupee".**

- **En février, le Théâtre de la Toupine est venu en maternelle présenter "Noirmatou" et les élèves du CP ont été enchantés d'y assister.**

Toutes ces activités ont été encadrées par les enseignants et des parents bénévoles.

MATERNELLE

CARNAVAL (Classe de Maternelle)



L'année scolaire 1989-1990 a été ponctuée par les différents événements du calendrier : Noël, carnaval... et par les spectacles qui ont été proposés aux enfants.

Dans une ambiance intime, Noël s'est déroulé avec le traditionnel goûter et la distribution de jouets du Père Noël.

En février, la salle de jeux est devenue un lieu poétique grâce au décor du spectacle "Comédie Musicale", présenté par le Théâtre de la Toupine. Les enfants ont aimé l'histoire des 2 marionnettes : Noir Matou, le chat Rocker, et Souricette, la souris violoniste. Ce conte présentait l'intérêt de réunir et de marier rythmes modernes et musique classique. Le mois de mars a été marqué par 2 événements. D'abord, la visite des élèves de l'école à la Maternelle de Maxilly, ceci dans un souci d'ouverture sur le

monde extérieur, et, par le spectacle du clown Kinou, que nous avons déjà reçu 2 fois à Meuvecelle. C'est avec enthousiasme que beaucoup de petits repartent encore de ce clown sensible et drôle. Kinou passe toute la journée avec les enfants qu'il maquille avec talent, après son spectacle. En cette période de carnaval, des chapeaux avaient été confectionnés dans les classes pour compléter le maquillage.

Malgré un mois de juin fort pluvieux, la promenade de fin d'année a pu avoir lieu. Cette sortie était basée sur l'utilisation de plusieurs moyens de locomotion : le car, le bateau et le petit train du port de Rives. Après un pique-nique à la châtaigneraie de Saint-Disdille et une promenade au bord du lac, chacun est rentré content avec déjà un avant-goût de vacances.

Colette P.

CREATION

J.P. Rouger
MARBRERIE

Fabricant
de monuments
funéraires
Caveaux
Plaques - Livres

Magasin exposition
Tél. 50.26.10.22

Livraison
sous 24 heures

JPR PHOTOGRAVURE
PAR SABLAGE
FUNÉRAIRE ET DÉCORATIVE
sur stèles, plaques,
livres, marmorit
granit, verre teinté

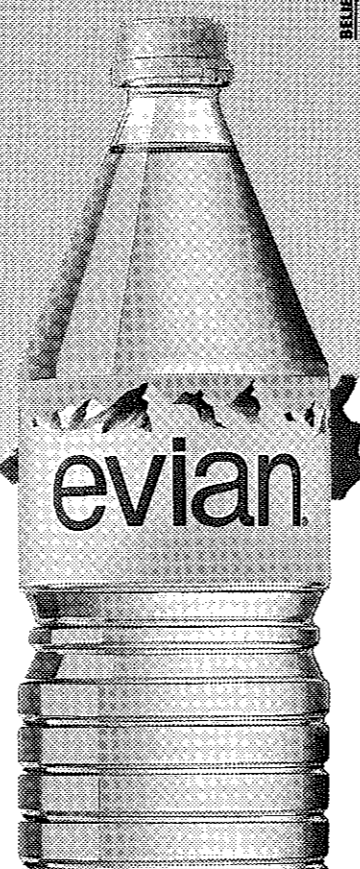
11, avenue de Champagne - 74200 THONON
Face au portail du cimetière et arrêt de bus

Maurice Viollaz

Entreprise
de ramonage

Route de Lugrin
MAXILLY-SUR-LÉMAN - 74500 EVIAN
TÉL. 50.75.15.89

Evian fournisseur officiel
des XVI^e J.O. d'hiver.



BELIER



ALBERTVILLE 92.

EVIAN. PARTOUT OÙ IL Y A DU SPORT, ET À ALBERTVILLE EN 1992.

LES DONNEURS DE SANG

L'Association des Donneurs de Sang Bénévoles de Neufcelle se porte bien... Mais malheureusement son développement ne suit pas l'évolution démographique de la Commune.

Elle compte 200 Donneurs actifs qui au cours de l'année ont fait don de 308 flacons dont 18 plasmaphérèses.

Parmi ces Donneurs, 16 nouveaux dont 11 premiers dons.

La relative baisse du nombre de dons correspond à la moyenne nationale, elle est due surtout à l'augmentation des contrôles médicaux.

Le 9 novembre, 27 Donneurs ont été récompensés pour leur générosité :

- 16 pour 25 dons et plus
- 10 pour 50 dons et plus
- 1 pour 100 dons.

L'action de l'Association ne se limite pas seulement au don du Sang puisque 3 de ses membres sont inscrits à L'ADOT 74.

D'autre part, elle soutient l'aide à la lutte contre la mucoviscidose (course pédestre à Morzine le 23 septembre) ou 14 Donneurs ont participé à la marche.

Alors, si vous avez entre 18 et 65 ans, vous êtes en bonne santé, venez nous rejoindre et mettez en pratique la phrase du Docteur Zlatanov médecin au C.N.T.S.

" SOIS PAS NUL, FILE TES GLOBULES "

PRÉLÈVEMENTS 1991

Lundi 21 janvier
Lundi 22 avril
Lundi 22 juillet
Lundi 12 août
Lundi 21 octobre

LISTE DES MÉDAILLÉS

100 DONNS :

Morin Michel

50 DONNS :

Bessenay Henri, Cettour Cave Albert, Coppin Gérard, Delbarre Josette, Ducret Michel, Dupraux Roger, Essevaz-Roulet Guy, Morand Eliane, Pissard Marie.

25 DONNS :

Allemand Gaspard, Borcard Jean-Claude, Bouju Thérèse, Bouju Yves, Chenal-Laurent Pierre, Chessel Gérard, Ducommun Louis, Fourquet Marcel, Levray Daniel, Pinchon Linda, Thiriet Patrick, Velain Georges.

Absents sur la photo : Julien Alain : 50 DONNS.
Chapuis Pascal - Goy Joseph - Pittet Serge - Tarrano Marcel : 25 DONNS.

PIROTAL[®]

fabrication de revêtements de façade

ISOLATION EXTÉRIEURE

PIROTHERM

AGRÉMENT CSTB 7.83.282

Z.I. DE VONGY - THONON - TÉL. 50.71.04.78

LE LOTO ANNUEL
organisé par
les Donneurs de Sang
Bénévoles
aura lieu
le 17 février 1991.



LE CLUB DE GYM EN ITALIE

Dimanche 29 Avril, dès 7 H., rendez-vous était donné place de la mairie de Neuvecelle, Mme Duret, épouse du maire, nous accompagnait. Notre destination : la vallée d'Aoste.

C'est donc en direction de Saint-Gingolph, le tunnel du Grand Saint-Bernard que notre car nous emmena.

Première halte dans le petit matin froid au refuge d'hiver des chiens Saint-Bernard, puis l'Italie où la pause petit-déjeuner fut la bienvenue : café et cakes maison vinrent revigorer la petite troupe qui repartait vers Aoste.

Ce fut sous le soleil qui commençait déjà à chauffer que ces dames s'égaillèrent dans la vieille ville et ses boutiques. Midi était passé depuis longtemps, il était temps de gagner le restaurant où de nombreuses spécialités présentées eurent vite fait de calmer les estomacs affamés. Puis ce fut le retour vers la Haute-Savoie, nouvelle pause à Chamonix et c'est vers 20 H. que notre groupe retrouvait Neuvecelle.

Ainsi s'achevait une magnifique journée ensoleillée et amicale. Tout en se séparant, chacune pensait déjà à la prochaine escapade.

F. LACROIX



Après la pause
petit-déjeuner

L'ECOLE DE HAND-BALL BILAN POSITIF

Les dirigeants et entraîneurs peuvent être satisfaits de la saison, un effectif de 32 enfants ont assisté aux différents entraînements ainsi qu'aux matches de Championnats de Haute-Savoie

Bons résultats d'ensemble :

Poussins(nes) 4^e du Championnat, 1/2 finalistes du tournoi de Neuvecelle, finalistes du tournoi d'Isle d'Abeau.

Benjamins(nes) 3^e du Championnat, 4^e du tournoi de Neuvecelle, 3^e du tournoi d'Isle d'Abeau : un bon palmarès.

Le tournoi local a été un véritable succès aussi bien sur le plan organisation que technique. 25 équipes sur un tournoi non-stop ont démontré tout le désir de ces jeunes joueurs et joueuses de se surpasser pour le plaisir de tous.

Le Comité fait preuve d'une grande activité, recherche des sponsors qui ont équipé nos formations ; merci à Guy Magnin - Hubert Buisson - Cuisines Mudry et Tradimontagne pour leur générosité.

La saison 1990-1991, démontre le sérieux des entraîneurs Pierre Mallinjou - Yves Félici - René Poux et Jeanny Dubouloz : nous nous trouvons devant le problème de refuser des inscriptions car à ce jour l'effectif se chiffre à 42 élèves.

Les remerciements sont adressés très sincèrement du plus petit au plus grand, à la municipalité de Neuvecelle pour son aide financière et son aide matérielle, à la municipalité d'Evian qui sportivement met ses installations à notre disposition, avec la collaboration des dirigeants et amis d'Evian - Thonon, bénéficiaires du travail effectué à la base.

Le Président René POUX



A l'heure
de la remise des prix

LA NEUVECELLOISE

L'Association Paroissiale LA NEUVECELLOISE poursuit son double objectif d'entretenir le patrimoine de notre paroisse (avec l'aide de la municipalité) et de promouvoir l'amitié et la solidarité, sans aucune exclusive.

Notre kermesse du premier dimanche de juillet a permis, cette année encore, d'atteindre ces objectifs... dans la bonne humeur. Que tous ceux qui en font le succès en soient remerciés.

La "Soirée de l'Amitié" du 13 octobre, offerte à tous ceux qui participent - chacun selon ses possibilités - à l'animation de la paroisse, a réuni cette année près de 120 personnes toujours prêtes à aller un peu plus loin sur les chemins de l'amitié, car chacun sait bien, au fond de lui-même que ...

*Comme c'est en forgeant qu'on devient forgeron,
C'est en te tournant vers ton voisin
que tu pourras le connaître.
C'est en l'écoutant avec patience
que tu pourras découvrir ses misères et... ses qualités.
C'est en lui parlant du fond du cœur
qu'il pourra te comprendre et t'apprécier.
C'est dans le respect mutuel
que la confiance s'établira.
C'est dans un regard et un sourire
que l'Amitié naîtra.*

Le Comité

— S.A.R.L. —
DUTRUEL et Fils

MAÇONNERIE • T.P.

31, chemin des Tissottes
74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.71.38.03

SAGRADRANSE

sables et graviers
gravillons pour routes

AMPHION-LES-BAINS
Tél. 50.70.00.05
VONGY-THONON
Tél. 50.71.28.72

ASSOCIATION DETENTE CONSCIENCIELE

L'association détente consciencieuse a débuté au mois de février 1990, tous les mercredis de 19 h 45 à 20 h 45 ; elle a pour but une détente douce du corps de par l'assouplissement, l'étirement, la contraction et le relâchement musculaire en étant bien présent dans chaque mouvement, c'est-à-dire en conscience.

Les séances s'adressent à tous, petits et grands, hommes et femmes, et comptent déjà une grande majorité de couples.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'animateur Mr L'HOSTIS Yvon, le mercredi et le samedi au 50.70.74.67.

Yvon L'HOSTIS



PUBLIER

**ENSEMBLE
DE 14 VILLAS JUMELÉES
TERRAIN • GARAGE**

A quelques minutes d'EVIAN et du chef-lieu de PUBLIER, proche du collège et du golf, l'Office Public d'Aménagement et de Construction de Haute-Savoie (O.P.A.C.) réalise un ensemble de villas sur un terrain de 8000 m².

Chaque villa disposera de :

- terrain privatif
- cellier
- garage
- parking

deux variantes sont proposées :

VILLAS DE 82 m² habitables
VILLAS DE 90 m² habitables


agence léger

Le Front de Lac - 74502 EVIAN Cedex
Tél. 50.75.05.44 - Fax 50.70.70.52

Livraison fin 1991.

LE CLUB DE L'AMITIE

"Le club de l'amitié" association qui réunit les retraités et préretraités de Neuvecelle a été fondé en 1987 avec le soutien de la Municipalité.

La Commune met à notre disposition une salle pour nos réunions et nous attribue une subvention représentant l'apport régulier nécessaire au bon fonctionnement du Club.

Les rencontres sont hebdomadaires : Chaque jeudi après-midi est consacré aux jeux de société : belote, scrabble etc... avec en soirée un goûter convivial servi par les aimables bénévoles - de savoureuses pâtisseries élaborées par nos adhérents contribuent au succès de ces rencontres.

Dès l'apparition des beaux jours un groupe de "sportifs" s'adonne à la marche une fois par semaine dans les jolis chemins de la Commune et des environs.

Au mois de décembre nous organisons une vente annuelle où nous exposons les magnifiques travaux de nos sociétaires - il est possible d'acquiescer à cette occasion un joli napperon, un vêtement d'enfant confectionnés avec beaucoup de patience et de goût pour un prix raisonnable.

Une fois par mois une animation spéciale regroupe les adhérents et les amis du Club pour un loto, une sortie, un repas etc... ce qui élargit la fréquentation du Club.

Annuellement une grande promenade nous permet de découvrir ou de redécouvrir un beau site de la région. Ces journées recueillent un grand succès.

Notre attention se porte aussi sur les personnes seules ou en détresse à la suite de maladie ou de malheur - nous les accueillons afin de leur éviter le repli sur elles mêmes et pour leur témoigner un peu de la chaleur humaine dont elles ont besoin. Nous allons visiter le plus possible les personnes alitées ou immobilisées.

Le programme déjà copieux peut être encore élargi et nous sommes prêts à accueillir à bras ouverts les nouveaux adhérents parmi "les jeunes et dynamiques" de plus de 58 ans et à étudier leurs suggestions.

Clémence TEISSEIRE



Une équipe sympathique

TROMPES DE CHASSE DE NEUVECELLE



Au seuil de l'année 1991, notre Association dresse son bilan pour l'année écoulée.

D'ores et déjà, elle a agi à plusieurs niveaux, en créant un cours hebdomadaire de formation réservé aux jeunes de 10 à 12 ans, en participant au stage international de trompes de chasse qui s'est déroulé à Martigny, en Suisse, et en se déplaçant dans tout le département pour donner de nombreuses représentations musicales.

Pour 1991, son objectif principal est de préparer les concours de sociétés dans toute la région.

Enfin, pour clore cette année bénéfique, les membres de l'Association ont voulu rendre hommage à "Gabon", de son vrai nom Gabriel Brouze, dont la personnalité, brillante, était bien connue partout.

Ils ont pensé que les gens du pays apprécieraient eux aussi, et seraient heureux de connaître la chanson qu'à composée Christian Delval en son honneur.

La voici :

PRINTEMPS A NOVEL

*Novel est à mon cœur
Ce qu'un joli jardin
Est à une petite fleur
Je m'y trouve si bien
Et je reviendrai
Aux prochaines saisons
A Novel pour sonner
Avec l'ami Gabon.*

*Ecoute le coucou
Au fond du vallon
Il chante le printemps
Dans la Savoie
Et c'est la trompe de Gabon
Qui lui répond comme autrefois
Quand les ours des Grisons
Étaient seigneurs des bois.*

*La lune monte dans le soir
Là-haut sur la Dent d'Oche
On écoute sans voix
Au pied des grandes roches
La chanson des cimes
Et des grands abîmes.*

*Ecoute le coucou
Au fond du vallon
Il chante le printemps
Dans la Savoie
Et c'est la trompe de Gabon
Qui lui répond comme autrefois
Quand les ours des Grisons
Étaient seigneurs des bois*

*Novel est à mon cœur
Ce qu'un joli jardin
Est à une petite fleur
Je m'y trouve si bien
Et je reviendrai
Aux prochaines saisons
A Novel pour sonner
Avec l'ami Gabon*

FILOUL ★ CHARBONS

**Ets BAUD
COMBUSTIBLES
S.A.**

EVIAN
Tél. 50.75.07.28

THONON
50.71.35.49

**PERNOLLET
FRÈRES**

ESPACES VERTS
JARDINS

25, avenue de Larringes
74500 EVIAN
Tél. 50.75.26.41

L'immobilier
une affaire de spécialistes

t i t

Transactions Expertises
**Conseil
en investissement**

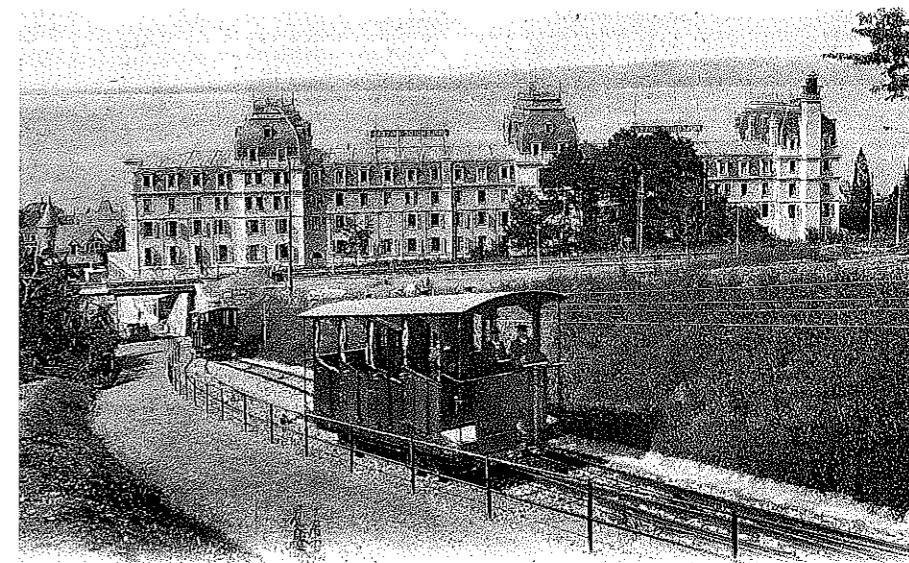
13, place Jules-Mercier - THONON
Tél. 50.71.07.62

**TAXI
DEMIAUX**

Tél. 50.75.53.49 (bar)
50.75.21.22 (soir)

Toutes distances
Réservations aéroport et TGV
Transport malade assis

**Le
Funiculaire
Evian
Neuvecelle**



7 - EVIAN-LES-BAINS. — Splendide Hôtel et le Funiculaire. — LL.

Que de nostalgie lorsqu'on évoque le souvenir du funiculaire avec ceux qui l'ont utilisé ou même servi pendant de longues années, des années de jeunesse pour nombre de nos lecteurs. Mais également beaucoup de résignation à voir cette saignée de rails rouillés envahie par les mauvaises herbes et reliant des quais arpentés dorénavant que par quelques vandales, faisant disparaître petit à petit les vestiges d'un passé glorieux, faisant fi du classement aux Monuments Historiques de certaines installations.

Cette résignation n'est heureusement pas universelle et certains œuvrent déjà depuis des années pour sauver ce qui peut être sauvé et réfléchir à un nouvel avenir pour la ligne. La commune de Neuvecelle, point d'arrivée de la voie du funiculaire, ne pouvait pas rester indifférente et se devait d'évoquer dans son bulletin municipal ce magnifique patrimoine.

Naissance du tramway-funiculaire

C'est au début du siècle que naît l'idée d'un funiculaire qui pourrait relier le bas de la station d'Evian à Neuvecelle, assurant ainsi le transport des curistes et vacanciers de l'établissement thermal et de la buvette vers les hôtels de luxe alignés dans la pente face au lac. Ce projet est soutenu par les médecins de la station qui jugent indispensable l'établissement d'une liaison efficace entre les bains, la buvette et les trois grands hôtels du Splendide, du Royal et de l'Ermitage : "comme praticiens, nous avons pu constater maintes fois l'impossibilité de mettre en œuvre, pour certaines cures, toutes les ressources hygiéniques et thérapeutiques qu'offre Evian ; et cela, du fait de l'absence de funiculaire qui en relie les différents étages ...". Voilà une position claire.

Déjà, un petit funiculaire relie la Buvette Cachat et le Royal Hôtel et même un tramway a fonctionné quelques temps entre l'avenue des Sources et le Splendide Hôtel.

Mais c'est en septembre 1911 que la Compagnie Foncière d'Evian adresse au préfet de la Haute-Savoie une demande de concession en vue de la construction d'un funiculaire reliant le quai d'Evian au plateau de Neuvecelle.

Après avis favorable du Conseil Général pour une concession de 50 ans, le préfet donne son accord en 1912. La déclaration d'Intérêt Public pour "cette voie ferrée d'intérêt local à traction funiculaire électrique" est

signée par le Ministre des Travaux Publics Fernand David en 1914.

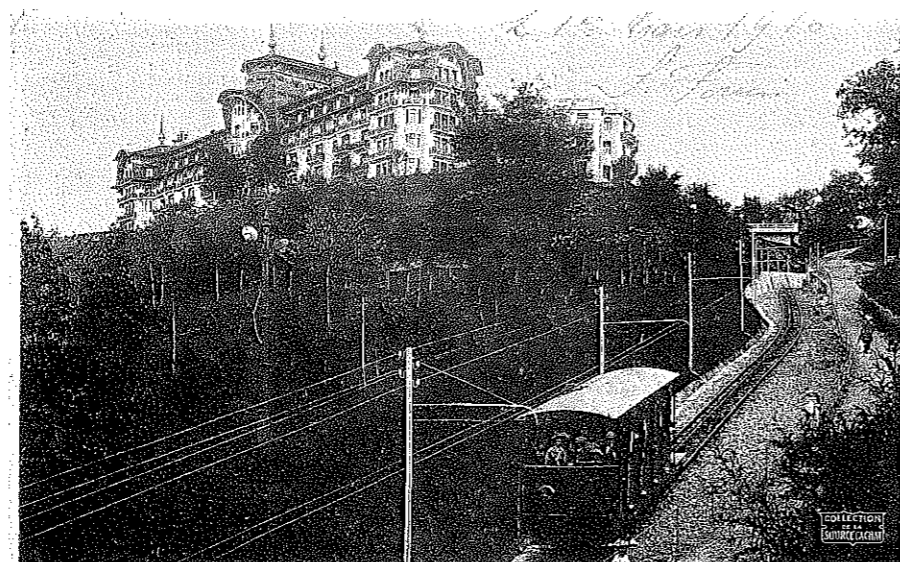
La construction du funiculaire est confiée à une société suisse, la société Von Roll. Les travaux vont "bon train" et la réception peut avoir lieu en juillet 1915, permettant le début de l'exploitation dès les premiers jours d'août 1915, en pleine guerre.

La voie et les installations

Le funiculaire relie Evian au plateau de Neuvecelle en desservant l'établissement thermal, la buvette Cachat et les principaux hôtels de la station. Cela lui donne une particularité assez rare, celle d'avoir six stations en comptant les gares de départ et d'arrivée. L'autre particularité est d'avoir une partie de son trajet souterrain, notamment sous le cœur de la ville d'Evian, ce qui, inévitablement, évoque une ligne de métro.

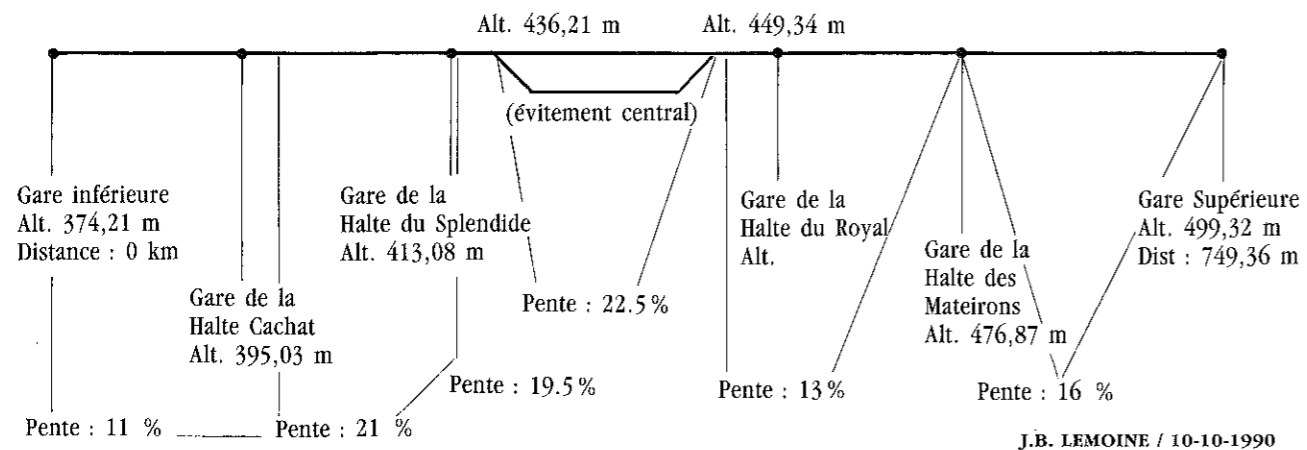
La station inférieure est rue du Port, derrière l'établissement thermal : station "Bains d'Evian". Il s'agit d'une construction en maçonnerie avec un hall d'entrée, un guichet et 2 quais. La voie est ensuite souterraine, passant sous le rue Nationale, pour réapparaître à la station de la Source Cachat : "Buvette Cachat".

Quelques mètres plus loin, après avoir croisé l'actuel boulevard Jean-Jaurès en souterrain, la voie conduit à la station du Splendide Hôtel, aérienne. L'hôtel s'est depuis évaporé laissant quelques espaces verts et un terrain de tennis. Ensuite, la voie attaque le raidillon, longeant le chemin du "Nant d'Enfer". Elle croise la voie ferrée SNCF actuelle, (autre ligne bien attaquée, mais aussi bien défendue), par un passage inférieur et l'on arrive à la zone d'évitement centrale où se croisent les deux voitures. Après une courbure, la ligne s'enfonce à nouveau pour aboutir à la station souterraine du Royal Hôtel. Après avoir franchi l'avenue des Mateirons, elle redevient aérienne au niveau de la station des Mateirons, (dont la seule utilité était d'être le pendant de la station de la Source Cachat : ceci afin d'équilibrer en distance et en nombre les stations puisqu'il y avait toujours une voiture en montée et une voiture en descente avec des haltes simultanées). La voie passant sous un dernier tunnel et sous l'avenue des Mélèzes arrive enfin à la station supérieure, avenue de la Verniaz. Cette station élégante est construite dans un style chalet avec un sous-sol en maçonnerie abritant la salle des machines et un rez-de-



No 110. — Evian-les-Bains. — Le Funiculaire du Royal-Hôtel.

TRACÉ DE LA LIGNE DU FUNICULAIRE D'EVIAN-LES-BAINS A NEUVECELLE



chaussée comprenant une salle d'attente, un vestiaire, des toilettes, un bureau et la cabine du mécanicien qui dirige la manœuvre. La longueur de la ligne est exactement de 749,36 mètres pour une dénivelée de 125 mètres entre la gare inférieure à 374 mètres et la gare supérieure à 495 mètres. La pente maximum est de 21 %. Les rails sont écartés de 1 mètre et posés sur des traverses métalliques où l'on peut encore lire l'inscription BURBACH 1907.

Les voitures

Elles sont au nombre de deux avec une capacité de 60 places pour une longueur de 7,5 mètres. Initialement ouvertes, elles seront ensuite carrossées et éclairées (le funiculaire circulait tard dans la nuit). Il n'y a qu'une classe avec des places debout aux extrémités (avec le wattman) et cinq compartiments munis de banquettes en bois verni. Chaque voiture est flanquée en amont d'un wagonnet de 2,5 mètres de long servant au transport des gros bagages et des marchandises (par exemple des bicyclettes... dans le sens de la montée).

La machinerie

Les voitures sont reliées à la roue motrice de la gare supérieure par un câble d'acier de 27 mm de diamètre guidé par des galets en fonte. Le moteur électrique a une puissance de 70HP sous une tension de 250 volts. La vitesse maximum de ce tramway-funiculaire est de 2 mètres par seconde. Les systèmes de sécurité sont déjà très élaborés avec des freins au niveau des voitures et de la machinerie permettant l'arrêt immédiat (peu confortable pour les passagers !).

Le personnel

Un wattman, également receveur, est à l'avant de chaque voiture. Un conducteur-mécanicien dirige les manœuvres à la gare supérieure en surveillant une longue vis sans fin verticale sur laquelle se déplacent des curseurs figurant le cheminement des deux voitures le long de la voie. L'arrivée aux stations indiquées sur une réglette est ainsi parfaitement déterminée. Un ouvrier d'entretien et une caissière à la gare inférieure complètent l'équipe. Les frais de ce personnel assez nombreux, (les équipes totalisent une vingtaine de personnes), représentent une grande partie de la charge d'exploitation car les plages de fonctionnement sont très larges pendant la saison : de 7 heures du

matin à 2 h 30 après minuit, pour permettre aux joueurs du Casino de regagner leurs hôtels après la fermeture. Ce qui représente un grand nombre d'heures de travail au tarif de nuit...

Vie et mort du funiculaire

Après son démarrage en 1915, le funiculaire connaît un succès croissant et il est vite adopté par tous. Le billet aller simple entre deux stations est fixé à 0,10 franc la première année (même prix pour un bagage type valise). La première hausse n'a lieu qu'en 1921 : l'aller simple passe à 0,15 franc puis à 0,25 franc en 1924, (la valise est alors à 0,30). Le succès attendu est là, mais le déficit d'exploitation initial, bien que réduit après les premières années de fonctionnement, restera chronique. Le fonctionnement n'est que saisonnier, du 15 mai au 15 octobre, mais avec un nombre de navettes qui doit être supérieur à 64, donc de 7 h du matin à 2 h 30 la nuit.

En 1933 est discutée une prolongation de la ligne de la station supérieure au "chemin de grande communication n° 22" avec avis favorable des différentes autorités locales concernées et notamment du maire de Neuvecelle M. Ducret. La prolongation envisagée est de 450 mètres. Malheureusement l'idée, sans être écartée de principe, paraît imposer trop de contraintes techniques et financières.

Le nombre de voyageurs transportés culminera à 144263 en 1938 avant la seconde guerre mondiale qui bien entendu entraînera une baisse considérable d'activité (15163 voyageurs en 1941) alourdissant le déficit malgré une augmentation des tarifs (1 franc l'aller simple en 1941, 2 francs en 1942). Le trafic va reprendre ensuite progressivement : 65100 voyageurs en 1945 pour un prix du billet de 4 francs, 107747 en 1947. Mais le déficit d'exploitation inquiète la Compagnie Foncière concessionnaire qui décide de nouvelles hausses du prix du billet : 25 francs en 1949, 30 francs en 1952. Il est à noter que certaines catégories d'utilisateurs ont des cartes de circulation spéciales tels les commerçants, les employés d'hôtel.

En 1957, la concession de l'exploitation du funiculaire Evian-Neuvecelle est transférée de la Compagnie Foncière d'Evian à la Société Anonyme des Eaux Minérales d'Evian (SAEME). La simple course est à 0,60 "nouveau franc" en 1960 pour tenter de limiter un déficit toujours croissant. En 1967, la concession accordée à la Société des Eaux doit expirer et dès 1963,

une commission d'études comprenant entre autres des représentants des deux communes d'Evian et de Neuvecelle est chargée d'établir les modalités de poursuite de l'exploitation du funiculaire. La Société des Eaux souhaite cesser cette exploitation qui ne répond plus, dit-elle, à sa vocation et qui est très déficitaire. L'activité hôtelière périclitte, l'Ermitage et le Splendide fermeront, la buvette sera déplacée. Mais les élus plaident pour une poursuite de l'exploitation, le funiculaire s'avérant toujours très fréquenté, (30000 voyageurs en 1963). Enfin la SAEME accepte le renouvellement de sa concession pour 10 ans. Des améliorations techniques sont alors réalisées par la société Von Roll pour la machinerie et les voitures et par les Câbleries de Bourg. En 1967, le funiculaire transporte encore 44561 voyageurs et le billet aller simple est à 1 franc (1,20 franc en 1968). Mais la SAEME se lasse de cette exploitation et sollicite "à titre d'essai" l'autorisation de remplacer le funiculaire par un service d'autocar (discuté à la séance du Conseil Général du 21 Mai 1970). Ce service d'autocar est considéré comme offrant un service plus étendu en reliant également la plage et le stade. Mais les années qui suivirent montrèrent que le déficit resta le même avec ce nouveau mode de transport qui n'eut qu'un succès limité (27201 passagers en 1971). Ainsi la saison 1969 fut la dernière saison d'activité du funiculaire. La SAEME continuera l'exploitation du service d'autobus jusqu'au terme de sa concession en 1975, laissant alors le relais à la ville d'Evian. Le Conseil Municipal d'Evian ne se désintéresse pas pourtant du funiculaire et décide en 1976 d'étudier "au plan technique et au plan commercial les conditions éventuelles de remise en service du funiculaire". Malheureusement peu de suites et l'oubli fait son œuvre. Les installations du funiculaire sont progressivement abandonnées, sans l'entretien minimum indispensable à un maintien en l'état : l'herbe envahit la voie, les pilliers les stations.

En 1983, un amoureux de tout ce qui est ferroviaire, de surcroît rapporteur de la Commission Supérieure des Monuments Historiques passe par Evian et découvre avec un sentiment mêlé d'enthousiasme et de tristesse ce témoin délaissé d'une époque. Oh ! combien faste de la station. Un dossier solide permettra le classement aux Monuments Historiques des deux

Daniel HEILIGENSTEIN

Si son nom rime avec patrimoine, c'est sans doute grâce à un clin d'œil des Dieux. Le funiculaire et ce papier doivent beaucoup à Monsieur Jean-Bernard LEMOINE, auteur d'un remarquable rapport sur notre tramway à câble. L'écho de sa passion résonne encore plus loin que le son des cloches qu'il anime en fin carillonneur annécien.

Monsieur Jean-Bernard LEMOINE est membre de la Commission Supérieure des Monuments Historiques : il est passé par Evian en 1983.

Le dernier voyage ?

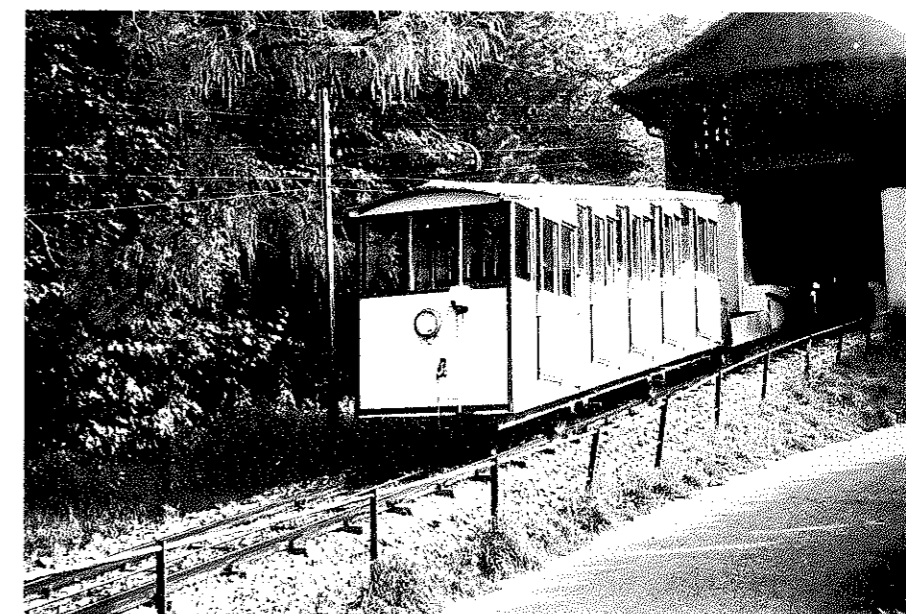
voitures et de la machinerie en 1985. La voie et les stations quant à elles sont inscrites à l'inventaire des Monuments Historiques. Une mesure de sauvegarde désormais décisive.

Un futur ?

Le classement aux Monuments Historiques protège le funiculaire de toute destruction brutale. Les installations appartiennent depuis 1990 à la ville d'Evian, pour 1 franc symbolique, (le prix de l'aller simple en 1967 !), qui ne peut en disposer sans avis du Ministère des Affaires Culturelles. Actuellement, un profond mouvement semble naître dans le cœur d'un grand nombre d'habitants de notre canton en faveur d'une action pour le funiculaire. Plusieurs scénarios sont évoqués par les plus passionnés avec deux objectifs :

- d'une part la protection de ce patrimoine historique et notamment des voitures et de la machinerie avec remise en état et conservation sur le site actuel ou dans un musée. Il paraît d'ailleurs urgent que la ville ou le canton d'Evian se dotent d'un musée regroupant les témoins d'un glorieux passé avant que ceux-ci ne disparaissent définitivement, (le thermalisme, la vie à Evian au début du siècle...).
- d'autre part la relance de l'activité du funiculaire mais sans doute plus de l'ancien tramway désormais trop vétuste et certainement trop coûteux. Une étude sérieuse est tout-à-fait justifiée pour évaluer les possibilités techniques et financières d'une reprise d'exploitation de la ligne qui pourrait être prolongée en bas vers les quais, en haut vers la départementale recréant ainsi une véritable ligne de métro à l'instar de nos voisins (cf. Lausanne). Le croisement avec la ligne SNCF et l'éloignement de la gare voyageurs actuelle donnent des idées à nos spécialistes des transports.

Mais l'urgence c'est, pour l'instant, la préservation de ce qui reste d'un serviteur fidèle d'Evian et de Neuvecelle pendant ses près de 55 années de fonctionnement et témoignage du lien qui unit nos deux communes. L'année du "Bicentenaire" a vu la montée des eaux du lac vers Neuvecelle grâce à la station de pompage évianaise, imaginons qu'avant le "Tricentenaire", pareille facilité soit donnée aux promeneurs et estivants du bord du lac. La voie est déjà tracée...



Jaune 50%

BIENVENUE A NEUVECELLE

Répertoire des voies et repérage

ABBAYE (Pré de l')	H3 H4 I4
ABONDANCE (Avenue d')	E3 à G3
AUSNIERES (Chemin d')	D3
AUSNIERES (Parc d')	D3
BOIS DU FEU (Avenue du)	D8 E8
BOIS DU PELLOUX (Chemin du)	78 G7 G6 H6
BOIS DE VALERE (Chemin des)	G8
CHATAIGNIERS (Avenue des)	C4 C5
CHENES (Chemin des)	E3 F3
CLUB HIPPIQUE (Avenue du)	B5
CLOU (Chemin du)	B7 C7
CONFERTES (Chemin des)	E5
CONSTANTIN (Chemin de CHEZ)	B4
CREUSAZ (Avenue de la)	de H1 à H3
CURE (Chemin du)	E3
DURET (Chemin de CHEZ)	E4
EVIAN (Avenue d')	B3 C4 D4
FLON (Avenue du)	de D4 à F4
FORCHEX (Avenue de)	de D5 à E8
FORCHEX (Chemin de)	C6 C7
GRANDE RIVE (Route de)	G2 G3 H2
GRAVANNES (Chemin de)	C6 D6
GROTTES (Chemin des)	F3
HERMITAGE (Avenue de l')	C4 C5
HOUCHES (Chemin des)	H4 H5
LAC (Rue du)	G1 H1
LECHEROT (Avenue de)	E5 à G6
LEMAN (Avenue du)	C4 à F3
MARAICHE (Chemin de)	G4
MAXILLY (Avenue de) - C.D.21	G3 à I3
MELEZES (Avenue des)	B4
MEMISES (Avenue des)	B5
MILLY (Avenue de)	de B6 à G4
MONTIGNY (Avenue de)	G4 G5
PECHEURS (Rue des)	G1
PEUPLIERS (Rue des)	E4
PIERRE GROSSE (Chemin de)	H8 I8
PORTES (Pré des)	C4 C5
ROUFFIN (Avenue)	E4
SEUVAY (Avenue)	C5 D5
TOURS (Avenue des)	B5
VALERE (Avenue de)	de G7 à I7
VERLAGNY (Avenue de)	G5 G6
VERNAZ (Avenue de la)	B5 C5

Lieux particuliers

CABINES TELEPHONIQUES	G1 H3 F4 E5 C4 F3
CHAPELLE (classée) de MARAICHE	G3
CIMETIERE	D3
CLUB HIPPIQUE	C4 C5
EGLISE	C4
F.J.T. - C.I.S.	B3
FUNICULAIRE (gare haute du)	B5
GROUPE SCOLAIRE Robert MAGNIN	E5
MAIRIE	F4
TENNIS CLUB EVIAN	B5

Renseignements divers et tél.

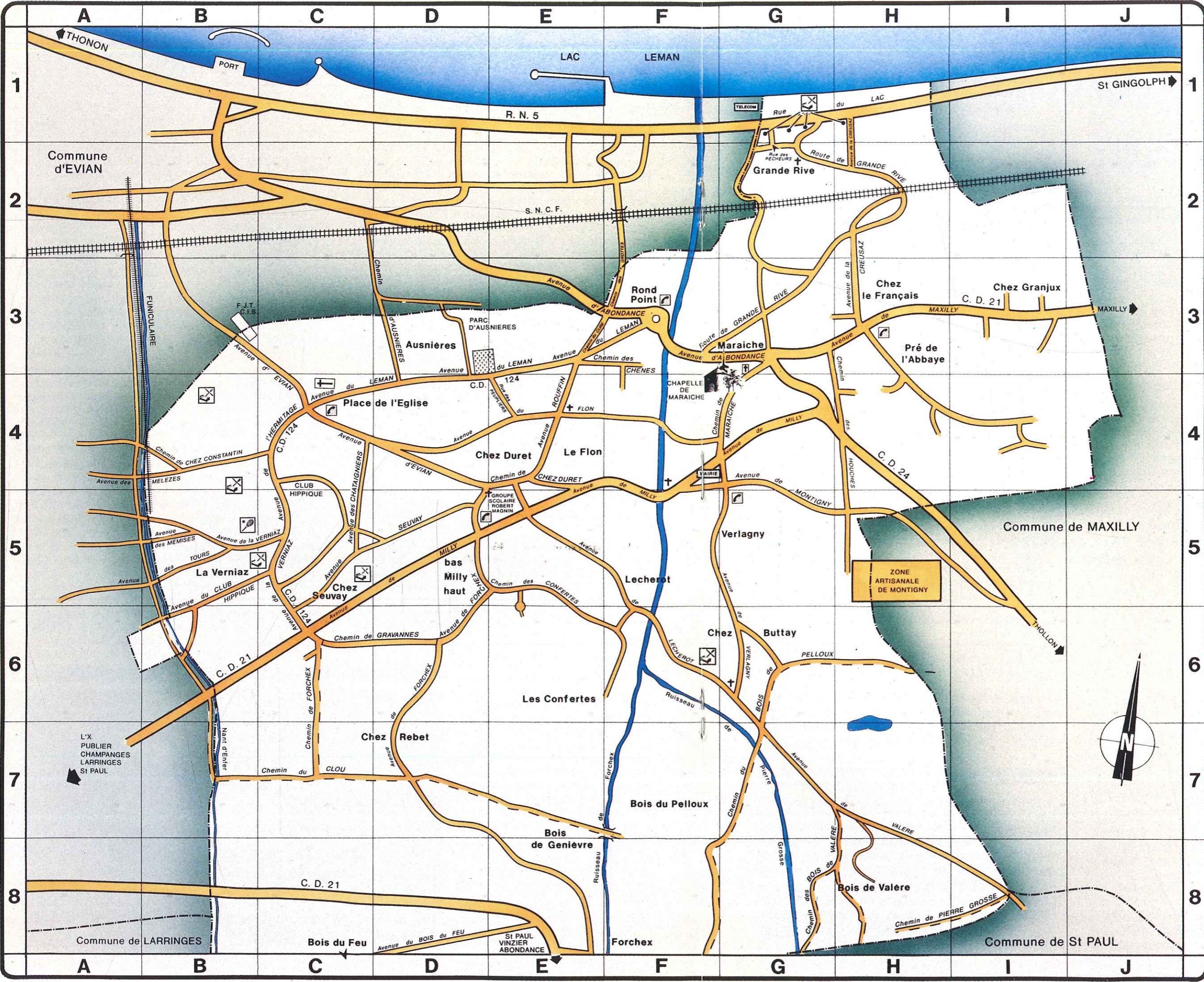
COMMISSARIAT de POLICE (EVIAN)	50 75 06 21
GARAGE GREPILLAT	50 75 25 57
HOPITAL Camille BLANC (EVIAN)	50 26 70 00
MAIRIE de NEUVECELLE	50 26 70 39
SAPEURS-POMPIERS (EVIAN)	50 75 03 45
	50 75 26 01

Bars - Hôtels - Restaurants

CAFE de la MAIRIE Bar	F4
DANIC (Chez) Bar-Rest.	G1
GITE RURAL "Le Bois RAME" Hôtel-Rest.	F6
GRENAIERS (Les) Bar-Rest. *	G1
HERMITAGE (L') Hôtel-Rest. ***	B4 B5
HOTELLERIE du Lac Bar-Hôtel *	G1
MOULIN à POIVRE (Le) Hôtel-Rest. **	C5
PANORAMA (Le) Hôtel-Rest. **	G1
ROYAL (Le) Hôtel-Rest. **** LUXE	B4
VERNAZ (La) Hôtel-Rest. ****	BC5

Légende

	VOIE CARROSSABLE
	CHEMIN PIETON
	LIEU de CULTE
	ORATOIRE
	CABINE TELEPHONIQUE
	HOTEL + BAR ou RESTAURANT



COMPTES RENDUS SOMMAIRES DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ANNÉE 1990

* * * * *

REUNION DU 2 FEVRIER 1990

CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'EVIAN ET LA COMMUNE DE NEUVECELLE RELATIVE A LA FOURNITURE D'EAU POTABLE :

Cette convention prévoit une taxe de raccordement due à la ville d'Evian de 100 000 Francs pendant 15 ans et un prix de vente de l'eau par la ville d'Evian fixé à 30 % du prix de vente de l'eau facturé à l'abonné Evianais. Le Conseil Municipal se félicite de cet accord passé avec la ville d'Evian et souhaite qu'une telle convention puisse également être passée entre la ville d'Evian et toute autre commune dont les ressources en eau potable seraient insuffisantes.

INSTALLATION DES ATELIERS MUNICIPAUX DANS LES LOCAUX DE M. JACQUIER :

L'assemblée municipale a ratifié le projet de convention portant location avec option d'achat sur 20 ans des locaux de M. Maurice JACQUIER, pour l'installation des ateliers municipaux. Le loyer annuel d'un montant de 120 000 Francs comprendra une part d'amortissement et sera révisable chaque année suivant l'indice de la construc.

CLOS CACHAT :

Ces locaux, qui ne sont plus adaptés aux besoins actuels seront mis en vente pour permettre la constitution de réserves foncières.

AMENAGEMENT DE CARREFOURS AU LIEU-DIT LECHEROT ET LA VERNIAZ (Intersection entre CD 21, 124 et VC 107) :

Ces deux carrefours en projet dont le coût total s'élève à 970 000 Francs seront subventionnés à 50 % par le Conseil Général de la Haute-Savoie, et sont destinés à renforcer la sécurité routière et à lutter contre la vitesse excessive des automobilistes.

ACCROISSEMENT DE LA POPULATION :

Le recensement complémentaire du 31 octobre (Homologué le 1er janvier 1990) a fait apparaître une population de 2 005 habitants, ce qui entraîne un changement de catégorie dans le classement de la Commune.

AMENAGEMENT DU CHEMIN DES HOUCHES :

Les dispositions techniques de ce projet qui consistent en la couverture du ruisseau, en la réfection de la chaussée et de l'éclairage public pour un montant estimatif de 300 000 Francs ont été approuvés. Le président du SIDER a donné un accord de principe pour un financement à hauteur de 50 %.

AIDE COMMUNALE A LA CONSTRUCTION :

Un subvention d'un montant de 10 000 Francs a été accordée à M. BOURGERIE Olivier pour la construction d'une maison individuelle au Lotissement de la Châtaigneraie.

RESULTATS DES CONSULTATIONS :

Chemin du Flon - l'entreprise retenue est l'entreprise MARCUZZI pour un montant de 670 674, 69 Francs TTC et un délai de réalisation des travaux de 3 mois.

Ecole élémentaire

1) Terrassement Entreprise DUTRUEL pour un montant total H.T. de	1.038.121,10
2) Charpente Entreprise BUISSON Hubert pour un montant total H.T. de	252.358,50
3) Zinguerie Entreprise TERRIER Michel pour un montant total H.T. de	16.121,90
4) Menuiserie Entreprise HAYS Michel pour un montant total H.T. de	394.470,95
5) Vitrierie Entreprise Miroiterie des Savoies pour un montant total H.T. de	69.625,95
6) Serrurerie Entreprise Villegas pour un montant total H.T. de	29.723,00
7) Carrelage Entreprise Mignola pour un montant total H.T. de	136.976,50
8) Revêtement de Entreprise J.P. Décor pour un montant total Sols H.T. de	45.481,46
9) Cloisons Entreprise Bavoux pour un montant total H.T. de	105.214,00
10) Peinture Entreprise Bondaz Guilleau pour un montant total H.T. de	144.017,50
11) Plomberie Entreprise Favre Frères pour un montant total H.T. de	107.740,00
12) Chauffage Entreprise Favre Frères pour un montant total H.T. de	137.765,00
13) Electricité Entreprise Jacquier pour un montant total H.T. de	126.351,89
14) VMC Entreprise Favre Frères pour un montant total H.T. de	32.353,00
	<hr/>
	2.636.320,75 H.T.

Benne à Ordures Ménagères

Chassis : RENAULT	348.383,60 TTC
Benne : SEMAT	243.216,80 TTC
	<hr/>
	591.600,40 TTC

En fin de séance, le Conseil Municipal, A AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance avec Mr LE BRETON, urbaniste, dans le cadre de la révision du P.O.S. et a reformulé le souhait de la création d'une 5ème classe élémentaire pour répondre à l'accroissement important des effectifs scolaires.

REUNION DU 23 MARS 1990

Budget primitif : l'assemblée municipale a approuvé à l'unanimité le budget primitif de l'exercice 1990 équilibré comme suit : section de fonctionnement, recettes et dépenses 7.233.073 F ; section d'investissement, recettes et dépenses 8.204.228 F. Cet important budget d'investissement reflète l'effort particulier consenti par la commune, notamment en matière d'équipement scolaire (extension du groupe scolaire de Milly), de voirie et de réseau d'eau.

Taux d'imposition des taxes directes locales : les taux appliqués en 1989 sont reconduits pour l'exercice 1990, soit taxe d'habitation 8,07%, taxe foncière sur les propriétés bâties 8,07 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties 31,80 %, taxe professionnelle 13,11 %.

Prix de vente de l'eau potable : le prix de vente de l'eau potable est fixé à 6 F 75 le m3 toutes redevances comprises. La part revenant à la commune sur ce prix est de 3 F 74, conformément à la convention passée avec la ville d'Evian. Le forfait minimum reste fixé à 80 m³.

Le conseil municipal procède à la révision de tarifs municipaux (services, cimetière, location des appartements communaux).

Achat de sacs en polyéthylène pour la collecte des ordures ménagères : l'assemblée municipale décide d'adhérer au groupement constitué par plusieurs communes pour l'achat de sacs en polyéthylène dans la perspective d'obtenir de meilleurs prix. L'emploi de ces sacs sera rendu obligatoire à une date indiquée dans les mois à venir.

Syndicat intercommunal pour le développement d'Evian et de sa région modification des statuts : le conseil municipal accepte le transfert du siège social du S.I.D.E.R. de la mairie de Neuvecelle à la mairie d'Evian-les-Bains.

Aménagement d'un carrefour giratoire aux lieux-dits « Lécherôt » et « La Verniaz ». Le concours de la direction départementale de l'Equipement est sollicité pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de ces ouvrages.

Approbation du marché d'étude passé avec le cabinet Morel-Lazzarini-Suard (Thonon-les-Bains) pour les travaux d'extension à 3 classes de l'école : ce cabinet d'architecture est désigné comme titulaire du marché d'étude de l'extension à 3 classes de l'école primaire.

Attribution d'une subvention : la somme de 2.500 F, reliquat des 5.000 F votés en 1989, est accordée à l'association Chablais 1591 pour la réalisation, par les écoliers, d'un film de reconstitution historique de l'attaque du château de Larringes.

En fin de séance, le conseil municipal a été informé de la réunion préparatoire à la mise en place d'une commission jeunesse, qui se tiendra en mairie de Neuvecelle le jeudi 5 avril à 18 h 30. Il a pris connaissance de la pétition établie par l'Association des parents d'élèves en vue d'obtenir la création d'un 5e poste à Neuvecelle. Il a autorisé le maire à signer la convention de contrôle technique, relative aux travaux d'extension à 3 classes de l'école primaire avec le bureau Véritas à Annecy.

REUNION DU 22 JUIN 1990

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer avec Monsieur LE BRETON, Architecte à THONON, le contrat d'assistance dans le cadre de la révision du P. O. S., portant définition d'un plan d'aménagement opérationnel de l'ensemble de la voirie communale, mise en place d'un programme d'aménagement d'ensemble du village de Milly, définition d'une politique de réserves foncières.

A DÉCIDÉ d'instituer un programme d'aménagement d'ensemble sur certaines parcelles du village de Milly et a PRIS EN CONSIDERATION la mise à l'étude de ce projet.

A APPROUVÉ le Compte Administratif de l'exercice 1989, faisant ressortir un excédent total de 1 445 619,02 Francs.

A APPROUVÉ et AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention tripartite entre les Communes d'EVIAN, NEUVECELLE et MAXILLY relative aux modalités d'approvisionnement en eau potable.

A APPROUVÉ et AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités de ramassage commun des ordures ménagères entre la Commune de NEUVECELLE et la Commune de MAXILLY.

A AUTORISÉ Monsieur le Maire à contracter auprès du Crédit Agricole de la Haute-Savoie, un emprunt de 1 700 000 Francs, pour financer les investissements en cours.

A RECONDUIT l'application par anticipation de certaines dispositions du P.O.S en cours de révision.

A APPROUVÉ l'Avenant N°1 du marché d'ingénierie passé avec le Bureau CANEL, relatif à l'aménagement du Chemin du Flon.

A AUTORISÉ la vente du pèse-lait de Maraîche à Monsieur FOREL Serge.

A DÉCIDÉ de confier, par bail emphytéotique, à l'OPAC de la Haute-Savoie, la réhabilitation de l'école de Grande-Rive, pour le logement des habitants de NEUVECELLE les plus démunis.

A SOLLICITÉ, Monsieur VIAL, pour une analyse de faisabilité de la transformation en maison des Associations du Clos Cachat.

A DÉCIDÉ de relancer la réflexion sur la création d'une piscine couverte dans le Chablais.

REUNION DU 12 OCTOBRE 1990

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A APPROUVÉ le Budget Supplémentaire établi comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses : 1.872.896

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes et dépenses : 1.516.902

APPROUVE la modification n°4 du Plan d'Occupation des Soils. Les plans et dossiers sont à la disposition du public en Mairie.

PREND EN CONSIDERATION l'étude du projet d'aménagement du village de Milly et DÉTERMINE le périmètre des terrains affectés au projet pour lesquels un sursis à statuer est instauré.

A DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'augmentation de 2,3 % par rapport à 1989 de l'indemnité représentative de logement des instituteurs.

A RATIFIÉ la convention entre l'état et la Commune de NEUVECELLE concernant le transfert de propriété des matériels informatiques

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE à l'extension de compétence de l'office HLM de la ville de THONON-les-BAINS.

A APPROUVÉ le contrat "Police dommages ouvrage" passé avec l'assureur conseil Roland GACON portant sur le Groupe scolaire de Milly.

A ACCEPTÉ la cession gratuite de la parcelle AS n° 408 au lotissement "LE TIR AUX PIGEONS" pour l'élargissement futur du Chemin de Forchez.

A APPROUVÉ le projet d'extension de la surface du cimetière communal.

A APPROUVÉ le projet de renforcement du réseau d'eau potable de Verlagny et de La Verniaz (Avenue du Club Hippique). Le montant total estimatif de ce projet est de 820 000 Francs.

A DONNÉ UN AVIS FAVORABLE pour étudier les modalités d'extension du centre de secours d'EVIAN sous forme de Syndicat Intercommunal.

A OCTROYÉ au Percepteur d'EVIAN, l'indemnité de conseil et d'assistance, selon les règles de calcul prévues par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983.

A REMERCIÉ les organisateurs du Méchoui géant qui ont gracieusement remis le bénéfice de leur soirée du 18 août 1990 au Centre d'Action Sociale.

A ACCORDÉ une subvention de 16 200 Francs à la Coopérative scolaire de Milly pour le Tiers Temps Pédagogique.

REUNION DU 30 NOVEMBRE

Au cours de cette séance, le CONSEIL MUNICIPAL :

A PRIS connaissance du projet d'aménagement du terrain Tholstrup élaboré par le CAUE. Après exposé le Conseil Municipal APPROUVE le principe d'aménagement.

A DÉCIDÉ d'attribuer aux associations les subventions suivantes pour un montant total de 137.173 F. :

— Tennis Evian	2.711 F.
— Association du Pays côtier du Léman	977 F.
— Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie	600 F.
— Club de l'Amitié	6.000 F.
— Associations omnisports	
- Gym Nouvelle forme	4.000 F.
- Hand-Ball	8.500 F.
— Donneurs de Sang de Neuvecelle	3.500 F.
— U.F.O.V.A.L.	500 F.
— Centre Communal d'Action Sociale	30.000 F.
— Association "La Neuvecelloise"	3.500 F.
— Trompes de chasse	5.000 F.
— Association "Lou Nové Chatni"	20.000 F.
— Pupilles de l'enseignement public	1.500 F.
— A.A.F.P. Haute-Savoie travailleuses familiales	1.000 F.
— Comité départemental des déportés de Haute-Savoie	500 F.
— Evian-Sport Hand-Ball	2.000 F.
— Fédération des organismes de solidarité du Chablais	2.000 F.
— Trompettes de Neuvecelle	1.000 F.
— M.J.C. d'Evian	2.500 F.
— Association familiale L.E.R.P.	1.000 F.
— A.D.M.R.	5.000 F.
— Le souvenir Français	300 F.
— Fédération Française Handisport Gaillard Handiclub	500 F.
— A.P.E. - F.C.P.E. Centre Aéré Evian	15.885 F.
— Association Chablais 1591	*2.500 F.
— Coopérative scolaire de Milly	*16.200 F.
TOTAL	137.173 F.

* Subventions déjà versées.

A APPROUVÉ un dépassement de crédits de 15.173 Francs compte tenu de la différence entre le total des subventions votées et les crédits ouverts.

A APPROUVÉ la décision de poursuivre des travaux supplémentaires demandés à la Société PAVELEC pour l'équipement électromécanique de la 8^e tranche dont le montant s'élève à 9.268,59 Francs.

A ACCORDÉ au personnel communal une prime de fin d'année pour un montant de 79.413,25 Francs.

A RECONDUIT pour 6 mois la délibération en date du 22 juin 1990, portant application par anticipation de certaines dispositions du P.O.S. en cours de révision.

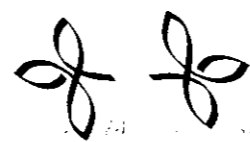
A COMPLÉTÉ et APPROUVÉ le projet de passations d'un marché de reconduction avec l'Entreprise SOCCO relatif aux travaux d'alimentation en eau potable 6^e tranche A, comportant le renforcement de la distribution sur les 3 secteurs de Verlagny, la Verniaz (avenue du Club Hippique) et des Mateirons.

Le montant estimatif global s'élève à 1.235.000 Francs.

A COMPLÉTÉ et APPROUVÉ la mission de maîtrise d'œuvre de la D.D.A.F. Haute-Savoie concernant la 6^e tranche A dont le montant estimatif s'élève à 57.401,13 Francs.

A DÉCIDÉ d'exonérer les entreprises de la taxe professionnelle pour les établissements qu'elles créent ou reprennent à des entreprises en difficultés.

A ENTENDU les exposés des Conseillers Municipaux relatifs à leurs participations aux Syndicats Intercommunaux.



Budget 1990 PRIMITIF ET SUPPLÉMENTAIRE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	242.150
61 Frais de personnel	1.690.500
62 Impôts et taxes	7.000
63 Travaux et services extérieurs	1.343.760
64 Participations et contingents	1.460.515
65 Allocations et subventions	286.000
66 Frais de gestion générale	357.600
67 Frais financiers	589.000
82 Charges antérieures	6.500
83 Prélèvement pour dépenses investissement	3.122.944
TOTAL	9.105.969

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 Produits d'exploitation	1.723.000
71 Produits domaniaux	28.400
72 Produits financiers	100
73 Recouvrement - subventions	417.397
74 Dotations versées par l'Etat	2.207.953
75 Impôts indirects	974.774
77 Impôts directs	2.288.884
79 Produits exceptionnels	19.842
82 Produits antérieurs	1.445.619
TOTAL	9.105.969

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

13 Frais extraordinaires	579.945
14 Participations à des travaux d'équipements	107.202
16 Remboursements d'emprunts	439.000
18 Règlement des dettes à long ou moyen terme	1.500
21 Acquisition biens meubles et immeubles	1.094.442
23 Travaux de bâtiment et génie civil	7.400.044
29 Dépenses imprévues	98.997
TOTAL	9.721.130

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

10 Subventions	2.709.400
11 Prélèvement sur recettes de fonctionnement	3.122.944
14 Participation sur travaux d'équipement	1.286.786
16 Produits des emprunts	2.580.000
25 Recouvrement de créances à long ou moyen terme	22.000
TOTAL	9.721.130

Compte administratif 1989

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

60 Denrées et fournitures	191.473,85
61 Frais de personnel	1.751.512,06
62 Impôts et taxes	5.832,00
63 Travaux et services extérieurs	704.861,83
64 Participations et contingents	976.684,76
65 Allocations et subventions	199.436,88
66 Frais de gestion générale	279.375,40
67 Frais financiers	543.103,79
82 Charges antérieures	3.123,36
83 Prélèvement pour dépenses investissement	2.353.014,75
TOTAL	7.008.418,48

Excédent de clôture - Fonctionnement

1.445.619,27

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

70 Produits de l'exploitation	1.381.648,08
71 Produits domaniaux	50.190,50
72 Produits financiers	80,19
73 Recouvrement - subventions	124.518,12
74 Dotations versées par l'Etat	2.246.615,20
75 Impôts indirects	310.404,73
77 Contributions directes	2.208.210,00
79 Produits exceptionnels	11.692,26
82 Produits antérieurs	2.120.678,67
TOTAL	8.454.037,75

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

06 Déficit d'investissement reporté	719.949,25
13 Frais extraordinaires	82.641,31
14 Taxe locale d'équipement	6.936,00
16 Remboursement capital emprunts	399.833,10
21 Acquisition de biens meubles et immeubles	113.104,40
23 Travaux de bâtiment et génie civil	2.422.214,71
TOTAL	3.744.678,77

Déficit de clôture - Investissement

0,25

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

10 Subventions d'équipement, dons et legs	378.889,00
11 Prélèvement sur recettes fonctionnement	2.353.014,75
14 Participation travaux d'équipement	460.924,77
16 Produits emprunts	537.550,00
25 Recouvrement de créance à long et moyen terme	14.300,00
TOTAL	3.744.678,52

Excédent de clôture - Fonctionnement

1.445.619,27

Déficit de clôture - Investissement

0,25

Excédent global de clôture

1.445.619,02

Voyages

SAT

licence A. 285

11, av. J.-Ferry
74200 THONON
Tél. 50.71.00.88 +
Télex : 370.401

**Réservation électronique
pour le monde entier**

**Connaisseurs !
sur votre table
toute la saveur d'un agréable**

Vin de Savoie  Pive du Léman



MARIN

APPELLATION VIN DE SAVOIE CONTROLEE
75 cl. Mis en bouteilles à la Propriété 11°

C. DELALEX, Viticulteur - 74200 MARIN - ☎ 50 71 45 82

"LE GALLIA"

Les 42 premiers logements du Gallia situés au Rond-Point viennent d'être inaugurés, et alors que les 49 prochains situés sur EVIAN sont en chantier, on peut être satisfait de cette première opération d'agglomération que rien ne distingue d'un ensemble de promotion privé. Tous s'accordent pour dire que les bâtiments, leur disposition dans la pente et l'agencement sont réussis et si les "HLM" de NEUVECELLE et d'EVIAN deviennent dans l'esprit de tous "LE GALLIA", le pari des deux communes et de l'OPAC sera gagné.

Ce type de programme permet en partie de régler les problèmes de logement dans notre secteur frontalier, et quand deux communes s'unissent, joignent leurs forces et leurs compétences et décident "d'effacer les limites territoriales" le résultat est de meilleure qualité.

Loger les salariés des entreprises locales, régler les problèmes sociaux communaux ne peut passer que par des opérations comparables, et quand celles-ci sont belles et techniquement fiables on ne peut qu'être rassuré et souhaiter pour tous et toutes les communes du Chablais que des ensembles immobiliers comme celui-ci se multiplient.



LE GALLIA
42 logements sociaux

La saga de l'Ermitage

(SUITE)



Début avril, est prévue l'ouverture de l'hôtel Ermitage, après d'importants travaux de rénovation qui ont remodelé profondément l'architecture et la décoration intérieures sans affecter l'aspect général de ce magnifique bâtiment.

Cet hôtel se positionne d'emblée dans la catégorie 4 étoiles avec des prestations comparables à celles du Royal Hôtel, mais avec des tarifs sensiblement inférieurs (de l'ordre de 15 %).

Un parti-pris de confort, de "bien-être" dans une note régionale le différencie du luxe plus "solennel" du Royal.

Sa capacité de 91 chambres lui permettra d'accueillir jusqu'à 180 personnes.

En dehors de l'aspect hôtelier classique, avec son restaurant et son bar ouverts à tout hôte de passage, seront développés trois types d'activité avec des formules de forfait : la pratique du golf tout d'abord en utilisant le magnifique parcours de 18 trous du Royal Club, la santé ensuite en étroite liaison avec le Centre Evian Equilibre mais aussi grâce à des activités développées dans l'enceinte même de l'hôtel (piscine intérieure à baie vitrée, sauna, fitness). Enfin, cet hôtel aura une vocation d'accueil de séminaires grâce à l'édification d'un Centre de Conférences, nouveau bâtiment de 1200 m² sur 2 niveaux d'une capacité de 200 congressistes, doté de tous les moyens modernes audiovisuels de communication dans des salles modulables (de 5 à 120 personnes) et relié directement à l'hôtel par une galerie vitrée.

La gestion des 2 établissements Ermitage et Royal sera coordonnée avec un centre de réservation commun situé dans le hameau de l'Ermitage. Dès la première année d'exploitation, un taux de remplissage de 50 % est espéré, devant ensuite atteindre rapidement le chiffre de 70 %. L'Ermitage deviendra alors une nouvelle "locomotive" (la comparaison s'impose dans ce numéro ferroviaire) de l'activité hôtelière et touristique de notre cité.

Tous nos vœux de grande réussite aux artisans de ce renouveau.

Daniel HEILIGENSTEIN

PERMIS DE CONSTRUIRE

(du 1^{er} décembre 1989 au 30 novembre 1990)

Nom des constructeurs	Genre de construction	Lieu de construction
BLIN Jacques	Extension d'un sous-sol	Milly Nord
BOCHATON Pierre	Maison individuelle - Résidence principale	Ausnières
BUTTAY Dominique	Aménagement gîte rural	Chez Buttay
CAMERA Roger	Maison individuelle - Résidence principale	Pré de l'Abbaye
CHAMOIS Jean-Claude	Maison individuelle - Résidence principale	Le Tir aux Pigeons
DELATRECHE	Maison individuelle - Résidence principale	L'Epineux
DURET Jean-Pierre	Maison individuelle - Résidence secondaire	Les Confertes
GUIGON I.	Extension résidence secondaire	La Verniaz
HAMANT Pierre	Maison individuelle - Résidence principale	Aux Vernes
HERRMANN Hans	Extension de bâtiment	Maraiche
LOPES Julio	Maison individuelle - Résidence principale	Maraiche
LUSSIANA Louis	Extension maison existante	L'Abbaye
MORAND Lionel	Maison individuelle - Résidence principale	Lécherot Nord
MUELLER Martin	Maison individuelle - Résidence principale	Chez Duret Nord
PERREAU Martine	Maison individuelle - Résidence principale	Chez Granjux
PONARD Pascal	Maison individuelle - Résidence principale	La Verniaz
RAOUL Francis	Agrandissement villa	Le Parc de l'Abbaye
REBET Daniel	Maison individuelle - Résidence principale	Chez Rebet
ROTARIS Jean-Luc	Maison individuelle - Résidence principale	Pré de l'Abbaye
ROUSSEL Jean-Pierre	Maison individuelle - Résidence principale	L'Epineux
S.A.E.M.E.	Transformation de l'Ermitage en hôtel et annexes	L'Ermitage
SEYS Philippe	Chalet	Le Tir aux Pigeons
S.C.I. "Les Crêtes du lac"	Construction de 20 logements	Chez Seuvay
TERRIER Edith	Rénovation bâtiment existant	Grande-Rive

SOUVENIR

La Saint-Didier

11 Février : Fête de la Saint-Didier à NEUVECELLE

La paroisse célébrait avec ferveur et cérémonial son patron secondaire, représenté à gauche de l'autel. Saint Nicolas de Mhyre est à droite, il est également représenté dans le vitrail de droite (autel de la Sainte Vierge) ressuscitant trois enfants dans un saloir de charcutier. Au bas du vitrail fait par les Etablissements SOUCHON - NEUVECELLE des verreries de Givors on peut voir les armoiries des NEUVECELLE dont les origines remontent au 12ème siècle.

Ce vitrail a été offert par Monsieur le Comte Joseph de NEUVECELLE. Ce jour du 11 février, Monsieur le Curé invitait tous les prêtres des paroisses voisines et les religieux de la Commune, les stalles étaient complètes. Les familles recevaient les parents, les amis.

"Cacahuette", un forain qui logeait aux Mateirons montait ses bancs avec bibelots, bonbons, pétards... Dont certains explosaient sous les pieds des enfants pendant la messe. Après bénédiction du sel et de l'avoine, chacun avec son cornet de petits pains allait à la petite table, à gauche de la table de communion, où Monsieur le Curé l'avait déposée avec nappe, deux cierges, un reliquaire et un récipient avec du vin blanc. Chacun prenait un peu de vin blanc et le versait sur les petits pains.

Les enfants de chœur attendaient le passage d'un ancien, qui lui, buvait la petite cuillère de vin blanc.

Pendant la messe, Jean-Marie LAZARETH tirait les boîtes dans le parc de la famille du baron DECOUZ, et tout le monde chantait un vieux chant à la gloire de l'évêque de Vienne. A la sortie de la messe, les Trompettes de NEUVECELLE, de grande renommée dans tout le département donnaient une aubade en commençant souvent par la Marche de Michel STROGOFF.

Après ces sonneries, les hommes allaient au café chez Paul GRANJUX ou chez François BAUD où chacun payait sa tournée.

Mais tous ceux qui recevaient de la famille prenaient soin de ne pas rentrer trop tard, car c'était la fête.

Les enfants n'allaient pas à l'école ce jour-là et pourtant la maîtresse était à son poste à l'heure d'ouverture de l'école.

Après la guerre 14-18, d'après un ancien, il y aurait même eu un carrousel à Milly, à côté du pavillon de bal Chez MAGNIN.

Pour quelle raison Saint DIDIER Evêque de Vienne était-il aussi populaire à NEUVECELLE ?

ANTOINE LAZARETH




DOMAINE DE VILLY

VIN DE PAYS
et
PÉTILLANT
MÉTHODE CHAMPENOISE

LIVRAISONS - EXPÉDITIONS

DUMONT Claude & Fils
Propriétaires / Récoltants

CONTAMINE-SUR-ARVE - 74130 BONNEVILLE
Téléphone : 50.03.62.00



HAUTE - SAVOIE

Agence
EVIAN-LES-BAINS
2, rue de la Monnaie
B.P. 80
74501 EVIAN-LES-BAINS Cédex
Tél. 50.75.31.99

MICHEL BILLION-REY

Optique

LUNETTERIE
LENTILLES DE CONTACT
INSTRUMENTS D'OPTIQUE

Les Arcades / Rue du Lac
74500 EVIAN - Tél. 50.75.23.00

novarina
matériaux



128, Boulevard
de la Corniche
THONON-LES-BAINS
Tél. 50.71.25.98

PROMATER
TOUS LES MATERIAUX DU BATIMENT

LE CHEMIN DU FLON



Ouest
avec l'oratoire.

Le chemin du Flon, anciennement appelé "Chemin des Vignes", relie l'Avenue Rouffin à l'Avenue de Maraïche.

Tout le terrain des alentours était couvert de vignes et bordé de petits murs. On y trouve encore des drains, sans doute faits par les moines de Maraïche, drains passant sur Maurice GRANJUX pour aboutir dans le ruisseau de Forchex, au-dessous du pont du chêne.

Après le décès de Madame CACHAT ; dans le milieu et au-dessus du chemin, un lotissement à caractère résidentiel, comprenant une dizaine de lots, y est fait.

Il est fait au point central de la Commune, sur le terrain que Madame CACHAT avait proposé gratuitement à la Commune en 1945 après l'incendie de la Mairie.

Ce chemin était de terre, le Conseil Municipal, Robert MAGNIN, Maire, le renforce d'une couche de tout-venant et d'enrobé faite par les Frères BOCHATON.

A l'entrée, Avenue Rouffin était un oratoire dédié à Notre Dame des Vignes. Il était sur le terrain de Monsieur Siméon DURET, fier et jaloux de son patrimoine. Un jour, un voisin, Louis GRANJUX dont la famille avait l'entretien des fleurs, voulut en réparer le toit.

Siméon, armé d'une fourche, lui interdit de le faire. Par la suite, avec Jacques LACROIX et les habitants du quartier, l'oratoire est rénové, la grille en fer forgé est faite par Louis FILLON, l'inscription par Maurice VESIN et le toit par Albert BUISSON.

Avec l'accroissement des voitures, le chemin devenait trop étroit et la municipalité en décidait l'élargissement.

Le premier projet partait de l'Avenue d'Evian, traversait l'Avenue Rouffin et la ravine pour aboutir au Banc Vert, carrefour de THOLLON.

Ce projet très important coupait beaucoup de terrains et serait devenu une voie presque rapide avec un immense carrefour Avenue Rouffin, "une autoroute" disait un conseiller ; 7 mètres de largeur, grande facilité de vitesse, croisement et même de dépassement...

Le nouveau projet, après enquête publique et décision du Conseil Municipal, est partiellement réalisé entre l'Avenue Rouffin et l'Avenue de Maraïche.

La première tranche dessert les habitations du Flon : par une chaussée de 4,75 mètres, bordée au sud par un trottoir de 1,50 mètre et au nord par une banquette.

A l'occasion des travaux d'élargissement, les améliorations suivantes ont été apportées :

Nouvelle conduite d'eau, récupération des eaux pluviales, égouts, mise en souterrain de l'électricité et du téléphone. Eclairage nouveau jusqu'à l'entrée du lotissement. La seconde tranche traversant le ruisseau de Forchex est actuellement fréquentée surtout par les promeneurs et cavaliers, amateurs de calme et de la nature en ces périodes de circulation agitée.

Ce chemin dit "des Vignes" est maintenant correct pour la circulation et la promenade.

L'oratoire est conservé et replacé sur le terrain des nouveaux propriétaires, ce qui doit faire plaisir à Siméon et à son frère Emile.

ANTOINE LAZARETH

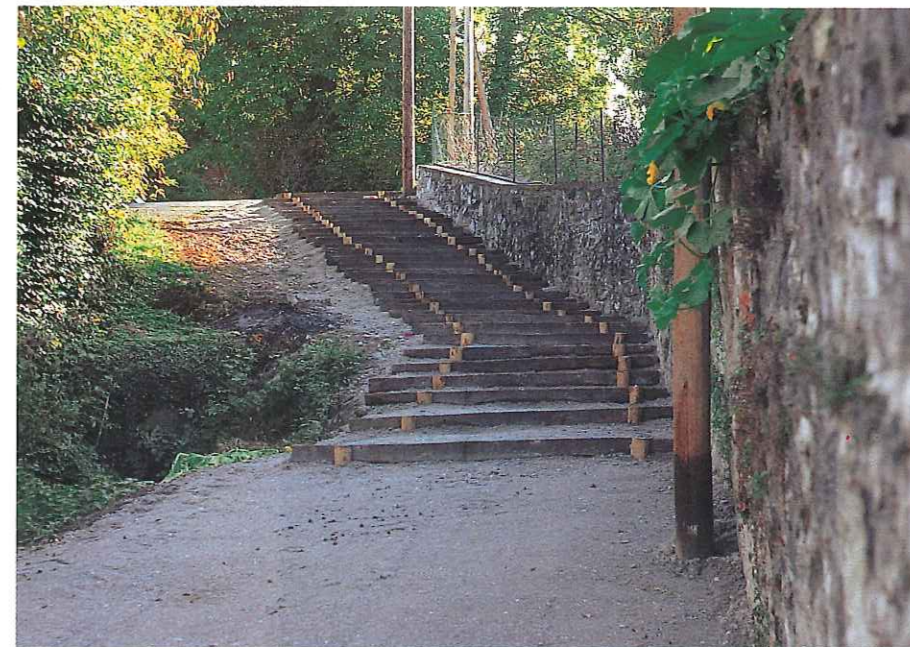
Le Chemin de Maraïche

Le chemin de Maraïche a bénéficié, durant le mois d'août, de certaines améliorations pour le rendre plus praticable. Apport de tout venant pour aplanir le sol.

Pose de traverses de chemin de fer construisant ainsi un escalier cassant la pente.

Cela facilite les collégiens pour aller prendre le bus à Maraïche et également les promeneurs. Les travaux ont été réalisés par les services techniques de la commune.

E. Chapuis



QUOI DE NOUVEAU AU GROUPE SCOLAIRE ROBERT-MAGNIN



Les travaux d'agrandissement de l'école se terminent. Création de 3 classes pour le primaire. Une salle de 100 m² pouvant servir aux différentes associations de la commune.
Effectif en primaire : 112 élèves - en maternelle : 66 enfants

E. CHAPUIS

ADF
france
IMMOBILIER

toutes transactions immobilières

6 bis, avenue Jean-Léger - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.21.33 - Fax 50.75.17.77

Gilles
FAURIAUX

**BUREAUTIQUE
INFORMATIQUE**

Siège social :
37, RUE JEAN-MERMOZ
74300 CLUSES
TEL. 50.96.08.77
FAX 50.96.35.60

Agence Annemasse
TEL. 50.92.89.89

Agence Ferney Voltaire
TEL. 50.40.64.31

PRODUITS XEROX
Disponibles dans toutes les tailles

- Copieurs
- Machines à écrire
- Micro-informatique
- Télécopieurs
- Imprimantes laser
- Fournitures
- Mobilier

Concessionnaire

■■■■■ **RANK XEROX** ■■■■■

BAR - RESTAURANT

le Maximilien

M. et Mme Bonnevie

**SES SPÉCIALITÉS
SES POISSONS**

CADRE CHAMPÊTRE

SUR RÉSERVATION :
NOCES, BANQUETS ET RÉCEPTIONS

MAXILLY

Tél. 50.75.56.07

DURONZIER CHASSEUR
Ville • Mode

EVIAN

BOUM SHOP
Sports
Détente

**ENTREPRISE
DE TRAVAUX PUBLICS
ET BATIMENT**

S.A.
E. DAZZA
& C^{ie}

15, avenue de Noailles
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.12.09

s.a.r.l.
**VITRERIE
MIROITERIE
EVIANAISE**

menuiserie
aluminium

Avenue du Bennev
74500 EVIAN
Tél. 50.75.11.91

STATION DE POMPAGE DE LA VERNIAZ

Pour satisfaire les besoins en eau potable de la collectivité, il a été réalisé le renforcement des ressources en eau potable, mis en service en juillet 1990.

Les installations ont pour objet de refouler l'eau, en cas de besoin dans un réservoir de 1 000 m³ implanté au Lieu-Dit : "CHEZ REBET", eau en provenance de la conduite de liaison entre le réservoir des Tours (EVIAN) et le réseau de NEUVECELLE.

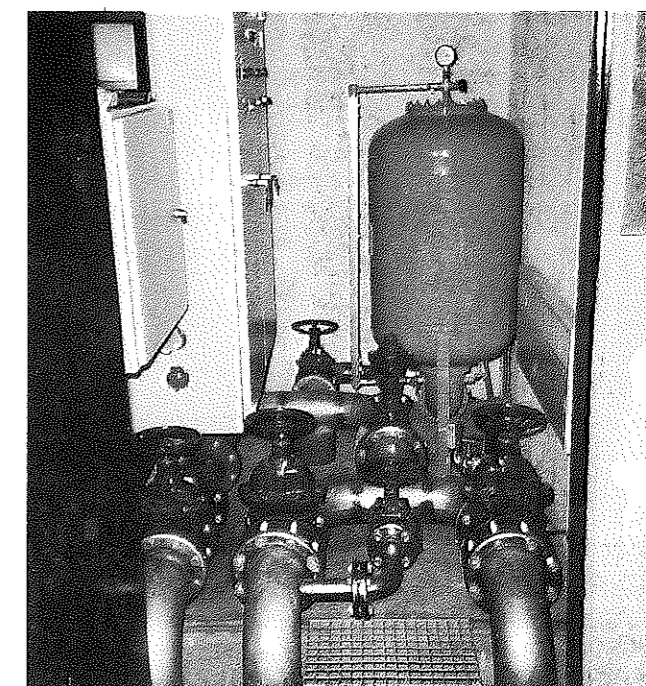
Les travaux suivants ont été réalisés :

- Installation de 2 groupes électropompes immergés (débit 100 m³/h hauteur 68 mètres - puissance moteur 34 Kw) Tuyauteries en acier inoxydable.
- Aménagement d'un local de pompage pour réservoir anti-bélier-robinetterie - Armoire de commande - Armoire de Télétransmission d'information.

Télésurveillance :

Pour la surveillance de la station de pompage et du réservoir il a été installé : un transmetteur qui par l'intermédiaire du réseau téléphonique et la réception sur minitel, permet la transmission d'information, la signalisation des alarmes, des mesures de niveau du réservoir et des compteurs.

Le contrôle permanent des équipements de la station et du réservoir, se fait à distance ce qui permet la détection immédiate des incidents. Les Services Techniques



Chambre à vannes

TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE 1989-1990

Pour faire face aux difficultés croissantes d'approvisionnement en eau potable, dues au développement de sa population et à la précarité de ses captages en période d'étiage, la commune de NEUVECELLE a décidé de raccorder son réseau à celui de la commune d'EVIAN, et ainsi disposer de la ressource en eau particulièrement fiable et abondante du pompage au lac Léman mis en service début août 1989.

Dans cette perspective, 2 tranches de travaux ont été réalisées fin 89 et début 90 :

La première tranche de travaux, d'un montant de 860.000 F et réalisée du 12 septembre au 9 novembre 1989 par l'entreprise SOCCO de Chavanod, a consisté à mettre en place une conduite de liaison entre le réservoir des Tours d'EVIAN et le réseau de NEUVECELLE à hauteur de la place de l'Eglise.

Cette conduite de liaison d'environ 1.300 mètres dont 800 mètres en fonte de diamètre 200 mm et 500 mètres en fonte de diamètre 150 mm a permis de desservir tout le réseau "bas service" de NEUVECELLE (de la côte NAF 500 à la rive du Léman) et ainsi ménager les ressources communales pour alimenter tout le réseau "haut service". Cependant la sécheresse de 1989 a montré que même réservés pour alimenter qu'une partie de la commune, les captages communaux s'avéraient déficients en quantité et qualité. Aussi a-t-il été décidé d'utiliser en appoint complémentaire l'eau du réseau d'EVIAN pour remplir le réservoir de 1.000 m³ de NEUVECELLE implanté "Chez Rebet". Tel est l'objet de la seconde tranche de travaux réalisés durant le printemps 1990.

Les travaux de cette tranche d'un montant global de 1.155.000 F ont comporté :

- la création d'une dérivation de la conduite de liaison précédemment citée à hauteur de l'hôtel-restaurant de La Verniaz ;
- la construction d'un petit réservoir enterré d'environ 25 m³ derrière le parking de La Verniaz et alimenté par cette dérivation ;
- la mise en place dans cette réserve de 2 pompes immergées pouvant débiter chacune 100 m³/h ;
- l'aménagement d'un local technique de commande, contrôle et protection des équipements électromécaniques ;
- la pose en tranchée commune de 700 mètres de conduite de refoulement diamètre 150 mm entre La Verniaz et le réservoir de Chez Rebet, et de 260 mètres de conduite de distribution, diamètre 100 mm.

Les travaux de canalisations et de maçonnerie ont été confiés à l'entreprise SOCCO. Ceux d'équipement électromécaniques (pompes) à la Société PAVELEC de Morant dans le Rhône.

A l'issue de ces 2 tranches de travaux, la commune de NEUVECELLE vient de régler de façon décisive ses problèmes de ressource en eau. Aussi après avoir fait un effort particulièrement important pour réduire les fuites d'un réseau relativement vaste, va-t-elle pouvoir désormais se consacrer à renforcer la distribution.



CHABLAIS 1591

QUE S'EST-IL DONC PASSÉ A LARRINGES EN 1591 ?

D'après les historiens, des troupes franco-genevoises, protestantes, semaient la terreur dans tout le Chablais, pillant, rançonnant les bourgeois savoyards (catholiques), incendiant les villages.

Cette trame historique a servi le projet d'activité pédagogique : CHABLAIS 1591.

Le projet "CHABLAIS 1591" a pour but de faire revivre des sites du Chablais d'importance historique avec l'aide de l'Académie Chablaisienne, des Archives Départementales, du Groupe Patrimoine du Pays de Gavot et des conservateurs des musées locaux à travers :

- La reconstitution d'une période majeure de l'histoire de la Savoie (fin XVI^{ème} siècle) par le biais d'un film vidéo joué uniquement par des enfants de 7 à 14 ans dans le rôle d'adultes et dirigés par des professionnels du cinéma et du théâtre. Participent à cette réalisation 12 classes d'écoles primaires suisses et françaises de la Région Léman, dont la classe du CM1-CM2 de l'école de NEUVECELLE.

- Reconstitution exacte de costumes (soldats, paysans, clergé, nobles...), d'armes (arquebuses, canons, hallebardes...) à l'échelle des enfants. Apprentissage des techniques de fabrication et de manipulations avec "La Compagnie de Saint-Georges" (Suisse).

- Reconstitution sonore des armes et outils d'autrefois.

- Création d'une musique originale mettant en valeur les instruments d'époque.

- Réalisation d'une bande dessinée pour le scénario du film.

- Une diffusion de ce film auprès des écoles de Savoie et des Centres Culturels, dans un but d'activités pédagogiques dans le cadre de classes du patrimoine.

- Une animation estivale au Château de Ripaille (scènes théâtrales jouées par les enfants et défilés costumés) sur le thème de la Réforme en Chablais.

Ce projet n'a pu se réaliser que sous l'égide de l'association "Chablais 1591" créée pour l'occasion et comprenant une équipe de permanents bénévoles.

STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DE L'EQUIPE DE PERMANENTS

Les classes associées fonctionnent en coopératives scolaires. Elles sont affiliées à l'O.C.C.E.

NOMINATION DANS L'EQUIPE DE PERMANENTS :

1 Président - 1 Secrétaire - 1 Trésorier
+ Responsables de commissions.

COMMISSIONS :

- 1 - Financement - budget
- 2 - Relations administratives
- 3 - Animation pédagogique
Préparation (des travaux des classes (des leçons)
- 4 - Continuité pédagogique
Relations avec remplaçants et professeur d'histoire de l'École Normale.
- 5 - Archives historiques
- 6 - Techniques cinéma
- 7 - Relations avec professionnels (cinéastes, photographes, gens de théâtre...)
- 8 - Relations presse
- 9 - Publicité
- 10 - Magasin, matériel de base (Récupération et achats : bois tissu...)
- 11 - Magasin, produits réalisés (Costumes, maquettes, accessoires...)
- 12 - Relations propriétaires, lieux de tournages.
- 13 - Serveur Minitel. Informatique
- 14 - Conception des costumes.

L'action de ce film qui sortira début 91 et dont la présentation au public aura été faite au moment où paraîtront ces lignes, se situe à l'époque où les troupes franco-genevoises, aidées par les Bernois, attaquent Evian puis décident de piller la région et en particulier le château de Larringes. Elles seront repoussées par les Savoyards alliés aux Espagnols. Le tout est imprégné des guerres de religions et de luttes entre Philippe d'Espagne et Henri IV.



Camp des Franco-Genevois commandés par le Capitaine de Sancy : quelques instants avant le tournage de la scène de l'arrivée des renforts bernois.

Du 14 au 19 mai 1990 a eu lieu sous la direction de Gilles Savey le tournage (à Ripaille pour le pillage d'Evian, à Larringes pour l'attaque du château), aboutissement de deux années de préparation selon un calendrier méthodiquement établi par Jean-Pierre Besson, président et cheville ouvrière du projet. D'octobre 1989 à mai 1990 se sont succédées les réunions multiples préparant la distribution des rôles par école, le choix des rôles principaux, les réunions et stages pédagogiques, la fabrication des costumes, armements et accessoires. Pendant ce temps dans les classes les élèves s'imprégnaient d'histoire, du scénario, de la connaissance des lieux. Ils fabriquaient les accessoires et, ayant appris leurs rôles avec Patrick Coubia, le « Monsieur-Théâtre » du Chablais, ils rencontraient d'autres classes pour répéter sur les lieux-mêmes du tournage.

Le tournage a révélé des acteurs motivés et plus vrais que nature. Quand résonnait du bout de la tour à Larringes l'impressionnant : « Silence ! Moteur ! Action ! » lancé par la voix bien placée de Patrick, on pressentait qu'il allait se passer quelque chose. Et il se passait réellement quelque chose. Les acteurs retrouvaient d'une manière naturelle les gestes d'autrefois et faisaient revivre l'espace d'un instant la vie de leur lointains ancêtres. Ces moments merveilleux furent nombreux au cours du tournage et permirent aux caméramen de fixer tous les plans et à l'ingénieur du son, Marc Pernet (Neuvecellois d'origine, tout comme Jean-Pierre Besson) d'enregistrer toutes les séquences afin d'en tirer le meilleur parti au moment du montage du film.

Nos élèves de Neuvecelle ont joué les rôles des soldats et officiers qui servaient dans les troupes franco-genevoises.

FINANCEMENT DU PROJET :

45% ont été pris en charge par des subventions, (Conseil Général, Conseils Municipaux dont Neuvecelle).

40% proviennent de l'appui d'entreprises et de particuliers de la région, 10% des Coops scolaires et d'Associations de parents d'élèves.

L'Education Nationale a participé pour 5%. Si grâce à son dynamisme l'équipe des permanents, drivée par son président, a pratiquement équilibré son budget, il n'en reste pas moins à signaler l'effort matériel dans lequel s'est investie chaque classe participante et autour d'elle les parents les plus motivés (fabrication d'accessoires, récupérations, costumes). A Neuvecelle un parent a fabriqué les manches de piques, un groupe de mamans a confectionné les habits de soldats et les costumes des capitaines. La commune a assuré le transport des élèves et a fourni diverses prestations d'ordre matériel. Deux parents ont régulièrement encadré les élèves pendant le tournage.

Nul doute qu'à la sortie du film, nos jeunes acteurs, en se reconnaissant, revivront les moments agréables du tournage, découvriront davantage le scénario dans l'ordre des séquences et seront convaincus, s'il en était encore besoin, d'avoir joué des personnages qui semblent tout droit sortir du livre d'histoire. Que tous ces jeunes acteurs sachent bien l'intérêt qu'on accorde au film "Chablais 1591" qu'ils ont préparé et tourné dans le cadre de leurs activités scolaires (ce qui n'est pas banal) ! Un beau cadeau pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire chablaisienne et une belle chance pour que revive le patrimoine.

Michel BIOLLEY,
membre de l'association " Chablais 1591 "

Garage Grépillat



AGENT
CITROËN

Mécanique
Carrosserie
•
Vente neuf
et occasion
•
Dépannage

NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.25.57

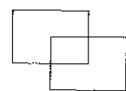
Entreprise BERNEX

Création parcs et jardins
Plantation • Entretien
Clôtures • Dallages • Elagage
Location d'engins
Devis gratuits



Pour tous renseignements :
"Verossier" - LARRINGES
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.73.46.96

Ambre Parfums



14, avenue Jean-Léger
74500 EVIAN-LES-BAINS

Richard Léonarduzzi

ARTISAN

CARRELAGE
FAÏENCE
MARBRE

Chemin des Houches
NEUVECELLE - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.29.55

ARNULF AGENCEMENT

Cuisines

delacroix

Cuisines
Salles de bains
Boutique
accessoires
bains

4, rue Bernard-Moutardier
74500 EVIAN-LES-BAINS Tél. 50.75.18.23

Entreprise GAUTHIER

- VIDANGES
- CURAGE D'EGOUTS
INSPECTION TÉLÉVISÉE
- COLLECTE DE DÉCHETS
INDUSTRIELS LIQUIDES
OU PATEUX

01120 MONTLUEL
Tél. 78.06.02.16

LA REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.)

I. LES ETAPES DE L'URBANISME A NEUVECELLE :

1. Quelques dates :

4 juin 1970 : Plan sommaire d'Urbanisme.

27 septembre 1974 : Arrêté préfectoral établissant un P.O.S.

16 décembre 1983 : Rapport de présentation et adoption du P.O.S.

5 juin 1987 : Mise en révision du P.O.S.

7 avril 1989 : Application par anticipation de certaines dispositions du P.O.S. en cours de révision (reconduction au bout de 6 mois).

2. Modifications approuvées après enquêtes publiques :

Modification n° 1 : 5 juillet 1985

n° 2 : 1er août 1986

n° 3 : 2 décembre 1988

n° 4 : 12 octobre 1990

3. Assistance d'un architecte urbaniste dans le cadre de la procédure de révision :

25 janvier 1990 : La Commune requiert l'assistance de M. Le Breton.

20 mai 1990 : Rapport de présentation par M. Le Breton.

En voici les conclusions :

"Depuis 1974 une nouvelle forme de civilisation urbaine se développe : prolifération des résidences secondaires, succès de la rurbanisation, renouveau du sentiment d'appartenance à un "pays".

Commune essentiellement agricole et autonome, Neuvecelle subit le développement d'Evian, ville pôle du Bas Chablais. Elle est devenue un lieu d'implantation privilégié d'habitations. La proximité de la Suisse et le tourisme accentuent ce changement.

Cette nouvelle forme de civilisation et d'urbanisation remet en cause les rapports de l'homme avec l'espace, atténue les différences entre ville et campagne.

Neuvecelle doit tenir compte de ces changements : l'espace rural environnant se dévalorise en tant qu'espace de production, se revalorise en tant qu'espace de consommation.

Les plus vives concurrences foncières se produisent actuellement dans ce milieu rural.

La prolifération des petites propriétés des personnes morales est l'un des caractères majeurs de l'évolution des structures foncières.

On doit cette prolifération au triomphe de la logique urbaine sous ses formes commerciales, industrielles et touristiques.

L'appropriation publique progressera ; Commune, Etat, ces deux principaux propriétaires publics

augmentent peu à peu la contenance des différentes pièces de leurs mosaïques foncières (équipements collectifs - infrastructures routières).

Quelques acquisitions ont été faites pour implanter le plus harmonieusement possible des équipements collectifs. Des acquisitions nouvelles et complémentaires doivent impérativement être envisagées pour poursuivre le développement prévu.

L'urbanisation de type "banlieue résidentielle", favorisée jusqu'à présent, n'a pas permis la création d'un véritable centre de vie.

L'occasion se présente maintenant. La commune doit être partie prenante et fixer les règles du jeu.

Le P.O.S n'étant pas un document opérationnel, elle devra choisir l'un des moyens juridiques dont elle dispose pour mener à bien cette tâche : zone d'aménagement concerté, association foncière, plan de masse annexé au P.O.S., Z.I.F., etc..

Le désenclavement des terrains et des zones d'habitations et d'artisanat en amont du C.D. 21, le transit constaté sur les chemins départementaux et locaux, la future réalisation d'une voie express avec ses problèmes de raccordement sont des éléments importants à prendre en compte pour la révision du P.O.S.

Cette révision se fera en concertation avec les communes riveraines dont dépend largement Neuvecelle.

A. Le Breton

Constatations et propositions sommaires :

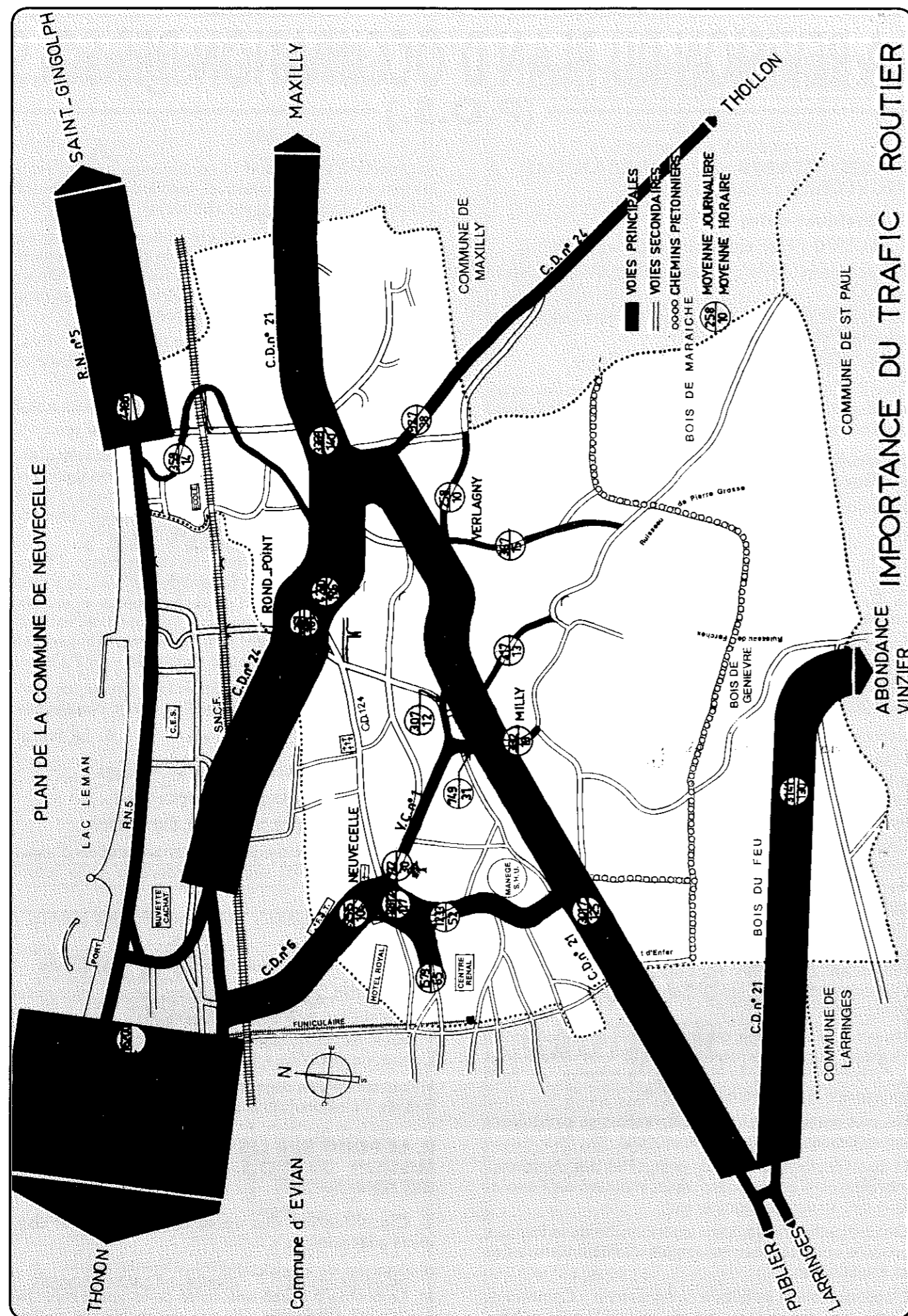
- Tendances aux logements collectifs
- Les espaces verts tendent à disparaître
- Nécessité de sauvegarder la zone tampon d'espaces verts entre les secteurs urbanisés et la future autoroute.
- Définir des réserves pour équipements publics.
- Favoriser un centre de vie collective à Milly capable de fixer une population.
- Créer des voies structurantes pour rationaliser l'urbanisation future des zones.
- Préserver la qualité de la zone touristique de la Commune (ROYAL - ERMITAGE - VERNIAZ).
- Poursuivre des objectifs retenus par la Commune, lors de l'élaboration du P.O.S.

II. LE POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU P.O.S. ASSISTEE PAR M. LE BRETON :

1. Classification des voies communales et chemins piétonniers :

a) Analyse de l'existant :

M. Le Breton a établi une carte de la voirie avec les flux de circulation à la suite des comptages qui avaient



été demandés à la D.D.E. Le plan fait apparaître la nécessité de prendre contact avec les communes limitrophes en vue de prévoir un réseau de circulation cohérent (voir planche annexe)

b) Classification de la voirie :

On distingue :

- Les voies primaires : C D 21, 24 et 124
- Les voies secondaires : Liaisons inter-quartiers
- Les voies tertiaires : voies créées pour la desserte des lotissements.

Les caractéristiques de chaque type de voie seront définies : largeurs des plate-forme, trottoirs. Toutes les réalisations ultérieures devront se conformer aux dimensions retenues, en particulier les voies secondaires et tertiaires.

Un inventaire des chemins piétonniers a débuté dans la zone de Grande Rive. Il se poursuivra sur l'ensemble du territoire communal.

L'intégration de la zone de Montigny et du terrain Tholstrup dans la commune est à l'étude.

c) Sécurité routière :

1. Projet d'aménagement du chemin de chez Duret devant l'école.
2. Projet de rond-point et de carrefour aménagé sur le CD 21 (Avenue de Milly).
3. Mise en route d'une étude générale sur le CD 21 (Avenue de Maxilly) par la DDE.
4. Concertation avec la ville d'Evian sur une réflexion à mener pour améliorer la sécurité Avenue d'Evian (Rioutes).

5. Attirer l'attention du Conseil Général sur la Sécurité à faire respecter : Avenue du Léman et Avenue de la Verniaz (CD 124).

2. Projet d'aménagement du village de Milly :

L'occasion se présente à la Commune d'être partie prenante dans le développement du village de Milly et de fixer les règles du jeu. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal dans sa séance du 12 octobre 1990 a pris en considération l'étude du projet d'aménagement du village de Milly ; a délimité le périmètre des terrains affectés au projet et a décidé de surseoir à statuer sur les demandes de travaux, constructions ou installations en application des articles L 111-7 à L 111-10, compris dans le périmètre délimité.

3. Réserves foncières :

Une réserve pour équipement public est prévue à Milly, proche des futurs immeubles ainsi qu'une autre réserve proche de l'école en prévision d'une autre extension du groupe scolaire.

Dans d'autres secteurs de la Commune, la commission recherchera à constituer des réserves foncières répondant à des opportunités incontestables.

4. Ce qui reste à poursuivre :

- Reprendre en détail le règlement pour chaque zone.
- Affiner le plan de zonage en fonction des équipements existants et des réseaux structurants dont l'étude est en cours.
- Tenir compte dans l'étude de la révision du P.O.S. des P.O.S. des communes limitrophes et des contraintes induites par l'emprise de la future autoroute.

Michel BIOLLEY
Président Délégué de la Commission de l'Urbanisme

AGENT IMMOBILIER FNAIM

TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES
GESTION, LOCATION

agence BAUD

depuis 1920

2, avenue de Neuvecelle - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.12.58

BUISSON-CHAPUY

Travaux Publics - Terrassement - VRD
Assainissement - Génie Civil - Transports

BUISSON-CHAPUY S.A.
Siège social et dépôt :
Chemin du Clos d'Yvoire - 74200 THONON LES BAINS
Tél. 50.71.52.68

BUISSON-CHAPUY S.A.

Cheminement d'une réhabilitation

Lorsqu'en 1974 quelques rarissimes Elus des communes d'Evian et de Neuvecelle, attristés de constater qu'un hiatus ferroviaire de 16,458 km seulement séparerait EVIAN de St-GINGOLPH, osèrent préconiser la remise en état de cette section de voie afin de mettre en valeur le formidable potentiel touristique du Chablais savoyard et du Chablais valaisan, l'indifférence générale fut la seule réponse apportée avec parfois une pointe de scepticisme et mêmes quelques railleries.

Durant cinq ans l'idée fit cependant son chemin petit à petit et dépassa nos frontières recevant l'assentiment et l'aide efficace de personnalités genevoises, lausannoises et valaisanes (universitaires, hommes politiques, industriels, journalistes etc...). Plusieurs associations suisses et françaises firent également cause commune avec ce projet.

Le 8 avril 1979 l'A.T.C.A.R. (Association Thononnaise et Chablaisienne des Amis du Rail) obtint de la S.N.C.F. l'autorisation de faire circuler exceptionnellement un autorail entre Evian et St Gingolph à l'occasion de la réunion de l'union régionale des modélistes et amis du rail de Savoie - Ain - Dauphiné. C'était là le coup d'envoi marquant la reprise chaque année de diverses circulations touristiques au succès toujours croissant dont nous reparlerons plus loin.

Il est cependant équitable de signaler que la première circulation touristique sur cette ligne fermée au trafic voyageurs depuis 1938 eut lieu le 9 novembre 1968 entre Genève Eaux-Vives et le Bouveret à l'initiative de la F.A.C.S. (Fédération des Amis des Chemins de Fer secondaires à Paris); malheureusement elle demeura sans suite jusqu'en 1979!

La nécessité d'un désenclavement ferroviaire du Chablais avait déjà acquis une certaine notoriété internationale (Colloque de Monthey 23 & 24 juin 1984) lorsqu'à l'initiative de la municipalité de Neuvecelle, des parlementaires et des élus locaux genevois, valaisans et haut-savoyards acceptèrent de se réunir amicalement le samedi 29 avril 1985 à la mairie de ladite commune, afin de faire connaître leur opinion à ce sujet.

Au terme d'un après-midi de discussions, les participants adoptèrent à l'unanimité la motion suivante :

"Les élus soussignés, considérant que la réouverture de la voie ferrée Evian-Saint Gingolph (17,5 km) au trafic voyageurs est une nécessité vitale pour le développement économique et touristique de toute la région lémanique et pour le désenclavement du Chablais suisse et français, demandent aux autorités suisses et françaises compétentes (Cantons de Genève et du Valais, Conseil Général de la Haute Savoie, Conseil Régional Rhône-Alpes), de bien vouloir étudier les modalités de remise en état de l'infrastructure de la section de ligne considérée afin d'instaurer, dès que possible, un service voyageurs Genève/Eaux-Vives - Evian - Monthey - Saint Maurice."

Raymond BOUVIER, sénateur de Haute-Savoie, vice-président du Conseil Général

Henri BUET, maire d'Evian
Louis DURET, maire de Neuvecelle
Claude KALBFUSS et Georges MARIETAN, députés au Grand-Conseil Valaisan
René LONGET, conseiller national à Genève
Charles PERNET, Maire-Adjoint de Neuvecelle
Alain ROUILLER, député au Grand-Conseil de Genève
Yves SAUTIER, député de Haute Savoie, Conseiller Général de Thonon.

Cette prise de position très nette amplement répercutée par les médias permit d'envisager sereinement la commémoration solennelle des 100 ans de mise en service de la jonction ferroviaire Evian - Bouveret réalisée le 1er juin 1886.

Sous la présidence d'honneur de M. Raymond BOUVIER et la co-présidence de MM. Henri BUET, maire d'Evian et Claude ROCH, Président de la Commune de Port-Valais, fut créé un "Comité international franco-suisse du Centenaire de la ligne Evian - Le Bouveret", auquel échet la double mission de :

1) Préparer et organiser dignement les fêtes du centenaire en 1986, et plus spécialement la journée officielle du dimanche 21 juillet.

EXTRAZUG
RAIL IN- "TONKIN"
SONNTAG, 14. SEPT. 86

rail in club

Anancy

**INTERLAKEN-
BERN** **-BRIG-BOUVERET-EVIAN-**

ANANCY

-AIX-GENEVE-NEUCHATEL-BERN
-INTERLAKEN

RAIL IN CLUB, STADTFELDSTRASSE 19, CH-3800 INTERLAKEN



19 avril 1990 :
Passage au P.N. 84,
Avenue d'Abondance,
de l'ex-rame T.E.E.
"LE PARSIFAL"
(229 tonnes)

L'itinéraire du "PARSIFAL"

T.E.E. "TOUR DU LAC"
TRANS - EUROP - EXPRESS
FRANKFURT(M) HBF-
Mannheim-Karlsruhe-Freiburg-Basel SBB-
Lausanne-MONTREUX-Genf-Thouon-
Evian-St. Gingolph-Villeneuve-
MONTREUX

2) Elaborer une plaquette historique tirée à 5.000 exemplaires dans le but de faire connaître à un très large public le brillant passé de cette ligne, ainsi que les combats menés dans le présent pour assurer une survie peut-être annonciatrice d'un futur prometteur engendré à la fois par l'insupportable enclavement actuel de notre région et par la saturation de la voie ferrée Nord-Lémanique.

Le dimanche 21 juillet fut une réussite totale grâce à la compréhension et à la générosité de M. Hans ARNOLD propriétaire du désormais célèbre "petit train à vapeur" et grâce aussi à la bienveillante collaboration des dirigeants de l'arrondissement C.F.F. de Lausanne et de la direction régionale S.N.C.F. de Chambéry dont le directeur à l'époque, M. Jacques COUVERT, nous fit l'honneur de participer en personne à toutes les manifestations.

La participation de plusieurs personnalités politiques et administratives valaisanes et savoyardes contribua également à faire de cette journée commémorative une journée d'optimisme et de confiance en l'avenir.

Au fil des mois et des années cette confiance et cet optimisme se confirmèrent malgré la présence persistante et toujours actuelle de certains gros nuages noirs à l'horizon : de 1986 à 1990 des circulations de tous ordres, composées de matériels fort différents vinrent saluer la "rive sauvage du Léman". L'année 1988 fit exception à la règle, car la direction régionale S.N.C.F. de Chambéry n'autorisa aucun transit entre Evian et le Bouveret et ferma définitivement la ligne au trafic marchandises le 28 mai : le petit train à vapeur constitua dès lors, l'ultime espoir de survie.



Il fallait donc désormais éviter à tout prix un déclassement qui aurait entraîné à brève échéance le déferrement : le 14 septembre 1988 furent déposés à la sous-préfecture de Thonon les statuts de l'association R.B.E. - RIVE BLEUE EXPRESS - (Loi du 1er juillet 1901) ayant

pour objet la promotion et l'animation de la ligne S.N.C.F. Evian - St-Gingolph - Le Bouveret, la préservation et la mise en valeur du patrimoine ferroviaire, et la circulation d'un train à vapeur.

Entre-temps, le 19 février 1987, avait été signée à Lausanne la convention franco-suisse instituant le "CONSEIL DU LEMAN", communauté de travail transfrontalière réunissant les trois cantons suisses de Genève Vaud, Valais et les deux départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie. Au nombre des cinq groupes de travail de cet organisme figure la commission "Transports et Communications" présidée par M. le sénateur Bernard PELLARIN président du Conseil Général de la Haute Savoie : l'un des objectifs prioritaires de cette commission est la revitalisation de la ligne du Tonkin.

Le soutien officiel et l'aide très efficace apportés jusqu'à ce jour par le Conseil du Léman à l'association du R.B.E. permettent de bien augurer, à moyen terme, d'une renaissance qui apporterait à nos régions un renouveau économique et touristique inestimable. Sous-jacente à ce long cheminement d'une réhabilitation se trouve l'impulsion militante et cordiale de M. Charles RICQ, professeur à l'Institut universitaire d'études européennes de Genève, instigateur du colloque de Monthey et l'un des actifs promoteurs de la création du Conseil du Léman dont il est le coordinateur. A plusieurs reprises M. le professeur Charles RICQ se mêla aux voyageurs des circulations extraordinaires du TONKIN, témoignant ainsi de son vif attachement à cette forme de coopération transfrontalière.

Les modalités d'exploitation de la ligne en trafic touristique furent consignées dans une convention tripartite (Direction S.N.C.F. Chambéry / Communes d'Evian les Bains et de Port-Valais / Association R.B.E) élaborée et acceptée lors de la réunion de travail du 16 février 1989 à la mairie de NEUVECELLE. En date du 14 avril 1989 cette convention a été soumise pour approbation et signature au Ministère des Transports à PARIS.

A EVIAN...

IMPERIAL GARAGE

Guy GALLET

VOITURES
NEUVES • OCCASIONS

Entretien, réparation toutes marques

Face à l'Hôpital
9, avenue d'Abondance - Tél. 50.75.01.90


JEAN LEFEBVRE
TRAVAILLE POUR VOUS

choisissez
la bonne route
Travaux Publics et Particuliers

AGENCE D'AMPHION
Tél. 50.70.06.90
B.P. 610 - AMPHION-LES-BAINS
74500 EVIAN-LES-BAINS

Pompes
Funèbres
Savoisiennes

24 H / 24

Raymond SCHALLER

14, rue de la Touvière
74500 EVIAN LES BAINS
Tél. 50.75.45.37

S.A.R.L.
*chauffage
et
sanitaire*

3, avenue d'Abondance
74500 EVIAN
Tél. 50.75.01.64

VENTILATION
INSTALLATION
GAZ
TUYAUTERIE
INDUSTRIELLE
ZINGUERIE

Agréée Agence Economie d'Energie

t i t

MILLY IMMOBILIER

Guy MAGNIN

Avenue de Milly - 74500 NEUVECELLE
Tél. 50.70.77.78

MARCUZZI Ermes

ENTREPRISE
DE BATIMENT

•
TRAVAUX PUBLICS

NEUVECELLE-SUR-EVIAN

Tél. 50.75.24.97

Le 4 mai 1990 le Conseil du Léman réuni à BOURG-EN-BRESSE adopte la résolution suivante :

"VU les conclusions de l'étude BONNARD et GARDEL sur l'avenir de la ligne de chemin de fer Sud-Léman, entre Evian et St Gingolph, et les propositions de la commission "Transports et Communications" formulées dans sa séance du 19 avril 1990,

VU la résolution prise par le Comité du Conseil du Léman le 6 octobre 1989 à Martigny,

CONSIDERANT qu'une exploitation à des fins touristiques du tronçon ferroviaire Evian - St Gingolph est indispensable pour le maintien de cette plate-forme ferroviaire et pour préserver l'avenir, compte-tenu des développements attendus des transports dans la région lémanique et au plan européen,

CONSIDERANT que la poursuite d'une exploitation implique une réhabilitation minimale de la ligne et que le développement ultérieur du trafic sera subordonné à des améliorations dans les transports ferroviaires lémaniques et notamment la réalisation de la liaison Genève - Eaux Vives,

LE CONSEIL DU LEMAN

REAFFIRME son attachement au maintien d'une exploitation de la ligne,

PREND ACTE des conclusions de l'étude BONNARD et GARDEL en faveur de la préservation de ce patrimoine ferroviaire et de la réhabilitation de la ligne dans des conditions permettant une exploitation touristique et telles qu'elles seront définies après examen en commun par la S.N.C.F. et l'association Rive Bleue Express.

ADOpte les propositions de la Commission des Transports et des Communications,

APPROUVE le principe de la participation du Conseil du Léman au financement d'un investissement maximum de 4,5 millions de FF. nécessaire à la conservation minimum technique de la ligne. La forme, le montant et la répartition de ce financement feront l'objet d'une décision lors du prochain Comité du Conseil du Léman,

SUBORDONNE l'application de cette décision :

- à la signature avec la S.N.C.F. d'une convention garantissant, pour un minimum de 10 ans, la pérennité des investissements nécessaires pour un trafic touristique ferroviaire et pour le maintien technique de cette voie.

- à la conclusion avec l'Association Rive Bleue Express d'une convention par laquelle ladite association s'engage à prendre totalement en charge le coût financier du fonctionnement du trafic touristique."

Le 31 août 1990 a lieu à Evian les Bains une réunion technique ayant pour objet de faire des propositions de mise en œuvre de cette résolution, dans la perspective de la réunion de la commission Transports et Communications le 4 septembre. Parmi les conclusions dégagées figure "La nécessité de réaliser les travaux définis par le cabinet BONNARD et GARDEL et la S.N.C.F. pour un montant total évalué à 5,8 MF TTC, en vue de permettre la circulation des trains touristiques à une vitesse de 30 - 50 km/h".

Réunie à Lausanne le 4 septembre 1990 sous la présidence de M. Marc FRANCIINA représentant M. Bernard PELLARIN : la commission reconnaît le bien-fondé de cette opération subordonnée à l'élaboration préalable de nouvelles conventions.

Le 28 septembre 1990 le Conseil du Léman réuni à ANNECY vote à l'unanimité le crédit de 5,8 MF proposé par la commission (emprunt financé à 50 % par Cantons de Genève, du Valais, département Haute-Savoie et 50 % par le Conseil du Léman).

Les inhombrables artisans suisses et français de ce renouveau ferroviaire lémanique verront-ils bientôt l'aboutissement de tant d'années d'efforts et d'abnégation ? Divers problèmes restent encore posés, mais en l'état actuel de la conjoncture, il est plausible d'envisager à moyen terme une réouverture de la voie ferrée Sud-Léman **réhabilitée dans sa double fonction de :**

1) TRAIT D'UNION TRANSFRONTALIER INTERREGIONAL

- Transport des frontaliers
- Desserte des stations des PORTES DU SOLEIL
- Relations inter-villes GENEVOIS / HAUTE SAVOIE / VALAIS

2) AXE DE TRANSIT INTERNATIONAL

- Voie de dégagement pour l'axe Nord-Léman arrivant à saturation
- Affluent de la ligne du Simplon plus facile et plus court pour le Nord de la Haute-Savoie

- Itinéraire très apprécié des organismes de tourisme ferroviaire international pour l'acheminement de trains - charters : les circulations déjà réalisées avec un grand succès sur une **infrastructure squelettique** laissent entrevoir quelle contribution touristique pourrait apporter à l'économie lémanique la voie ferrée Genève Eaux-Vives / St Maurice restructurée et modernisée sur une longueur de 16,458 km seulement entre Evian et St Gingolph-frontière !

Le bref rappel de quelques unes de ces circulations prestigieuses en sera la meilleure preuve :

8 AVRIL 1984 TONKIN -ANNECY

Train C.F.F ayant réalisé en grande première le tour du lac Léman sur le circuit : Sierre, St Maurice, St Gingolph, Evian, Annemasse, Annecy, Aix-les-Bains, Culoz, Genève, Lausanne, Sierre.

2 MARS 1986

Deuxième tour ferroviaire du lac Léman réalisé en autorail S.N.C.F. par l'International Ferroviaire Club (I.F.C.) à AULNAY-SOUS-BOIS

14 SEPTEMBRE 1986 RAIL IN TONKIN

Troisième tour ferroviaire du Léman organisé par "RAIL IN CLUB" de Interlaken en voitures panoramiques sur le circuit : Interlaken, Berne, Brigue, Bouveret, Evian, Annemasse, Culoz, Aix-les-Bains, Genève, Lausanne, Neuchatel, Berne et Interlaken.

20 AVRIL 1987

Visite sud-lémanique de la rame de luxe privée propriété d'INTRAFLUG transportant durant une semaine quelque 600 voyageurs sur le parcours : Zurich, Lausanne, Genève, Bellegarde, Chambéry, Briançon, Marseille, Nice, Vintimille, Modane, Annecy, Annemasse, Evian, Bouveret, St Maurice, Lausanne, Berne, Zurich.

19 AVRIL 1990

Cinquième circuit lémanique ferroviaire organisé par les Chemins de Fer allemands (DB) avec l'ex-rame TRANS-EUROP-EXPRESS "LE PARSIFAL" venant de Francfort et transportant plus de 200 passagers en provenance de différentes régions d'Allemagne. Le tour du lac proprement dit MONTREUX /MONTREUX via Bellegarde et Annemasse a été réalisé en 6 H 20, déduction faite de l'arrêt-repas à THONON-LES-BAINS.

Charles PERNET

Qui reconnaissez-vous ?



*"SWISS VAPEUR PARC" - Le Bouveret - 29 Mai 1990
Promenade scolaire via "LE TONKIN"*



LE CONSEIL MUNICIPAL ET L'EQUIPE DE RÉDACTION REMERCIENT BIEN SINCÈREMENT TOUTES LES PERSONNES ET SOCIÉTÉS QUI, PAR LEUR INSERTION PUBLICITAIRE ONT CONTRIBUÉ A LA RÉALISATION DE CE BULLETIN MUNICIPAL

Nos joies...

Nos sincères félicitations

- à M. Lionel BIOLLEY, fils de M. et Mme Michel BIOLLEY, et à Mlle Françoise VIAL pour leur mariage célébré à Vernaison le 30 juin. Nous présentons aux jeunes mariés tous nos vœux de bonheur et à leurs parents toutes nos félicitations.
- à M. Jean-Luc FAVRE, frère de Mlle Catherine FAVRE, et à Mlle Pascale GROBEL pour leur mariage célébré le 29 septembre à Champanges. Nous souhaitons aux jeunes mariés nos meilleurs vœux de bonheur et nous adressons toutes nos félicitations à leurs parents.
- à M. et Mme Serge et Martine PITTET, pour la naissance de leur fils GILLES le 16 février 1990 à Evian-les-Bains. Nos sincères félicitations aux parents et meilleurs vœux de bonheur à GILLES.
- à M. et Mme Philippe et Sabine SANNICOLO, fille de M. Serge FOREL, pour la naissance de leur fille SARAH, le 16 août à Evian-les-Bains. Nos sincères félicitations aux parents et grands-parents et meilleurs vœux de bonheur à SARAH.

Nos peines...

Nos condoléances attristées à :

- M. et Mme Paul PANNEQUIN, pour le décès du père de Madame, Monsieur Marcel PINAULT survenu le 29 mai 1990 à Albert (Somme).
- M. et Mme Serge FOREL, pour le décès de Mme CHENEVAL veuve Hélène FOREL, survenu à Evian-les-Bains le 7 juin.
- M. et Mme Serge FOREL pour le décès de Mme Clarisse MUFFAT, mère de Madame FOREL survenu à Evian le 16 juillet.
- M. et Mme Etienne CHAPUIS, pour le décès de M. Jean Bruno CHAPUIS, survenu à Neuvecelle le 16 août.
- M. et Mme Antoine LAZARETH, pour le décès de Mme Marie-Thérèse VIOLLAZ, survenu à Maxilly le 19 octobre.
- M. et Mme Gabriel BLANC et leur fils Daniel, M. et Mme Michel BONNEVIE pour le décès de M. Auguste SACHE survenu le 11 novembre 1990.
- Mme Marcelle FABRELLO pour le décès de son frère, Monsieur Fernand BOUE.

Prompt rétablissement...

Nous souhaitons un complet rétablissement aux membres de notre équipe victimes d'un accident :

- Monsieur Robert FLORET
- Monsieur et Madame Roger CLAIMAND.

Bienvenue...

Nous souhaitons la bienvenue à M. Vincent FONTAINE nouveau secrétaire général succédant à M. Martial PACINI parti au Conseil Général de l'Hérault.

Originaire de la vallée de l'Arve M. FONTAINE travaille dans les collectivités territoriales depuis 1985. Il a occupé son dernier poste au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie.

INTERVENTIONS DES SAPEURS-POMPIERS

Il est rappelé que pour certaines interventions extra-muros du corps des Sapeurs-Pompiers d'Evian, la Commune verse une participation au Service Départemental Incendie et Secours.

Les interventions prises en charge par la Commune se limitent aux suivantes :

- Accidents de la route
- Incendies et inondations
- Service médical d'urgence (SMUR) qui suppose le déplacement de l'ambulance des pompiers avec un médecin à bord.

En dehors de ces cas spécifiques, les interventions seront à la charge des demandeurs.

Il est également rappelé qu'il existe un service d'ambulances fonctionnant jour et nuit et dont les interventions sont remboursées par la Sécurité Sociale.

CARTES D'IDENTITÉ PASSEPORTS CARTES DE SÉJOUR

Les cartes d'identité, passeports et cartes de séjour sont désormais délivrées en Mairie.

Egalement les autorisations de sortie du territoire national pour les mineurs sont de la compétence de la Mairie.

VISITE DE LA CHAPELLE DE MARAICHE

Les personnes intéressées sont priées de se mettre en rapport avec M. Antoine LAZARETH, 1er adjoint, téléphone 50.75.27.21.

DIVAGATION DES CHIENS

De nombreuses plaintes ayant été déposées en Mairie au cours de l'année écoulée, il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur tout le territoire de la commune.

Ces animaux doivent être tenus en laisse par leurs propriétaires et ne pas polluer par leurs excréments, soit la voie publique, soit les abords immédiats des propriétés traversées.

IMPOTS LOCAUX

Les taux d'imposition des impôts directs locaux pour 1990 ont été fixés ainsi :

— Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,07%
— Taxe foncière sur les propriétés non bâties	31,80%
— Taxe d'habitation	8,07%
— Taxe professionnelle	13,11%

REPAS DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens aura lieu le 20 janvier au Restaurant "Le Maximilien" à Maxilly.

ETRENNES AUX MILITAIRES

Les parents qui ont des enfants effectuant actuellement leur service national sont priés de bien vouloir communiquer leur adresse en Mairie avant le 15 janvier en vue de leur faire parvenir leurs étrennes.

PRIX DE L'EAU

Pour la période du 1^{er} août 1989 au 31 juillet 1990, le prix de vente de l'eau potable a été fixé comme suit :

— Redevance Commune	3,74 F
— Redevance Etat	0,10 F
— Redevance Assainissement	2,25 F
— Redevance Agence de Bassin	0,66 F
TOTAL	6,75 F



HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Il est ouvert au public du lundi au jeudi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 17 heures. Le vendredi de 7 h. 30 à 12 heures et de 13 h. 30 à 16 heures. Permanence le samedi matin de 8 h. 30 à 12 heures.

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Il est rappelé que le Maire ne reçoit que sur rendez-vous (prière de téléphoner préalablement)

Les Adjointes assurent les permanences suivantes (de 10 heures à 12 heures) :

— Monsieur Antoine LAZARETH :
Le premier samedi de chaque mois pour les affaires concernant la voirie, l'eau, l'éclairage public et l'assainissement.

— Monsieur Charles PERNET :
Le deuxième samedi de chaque mois en ce qui concerne l'information, les finances communales, les activités culturelles et loisirs.

— Monsieur Michel BIOLLEY :
Le troisième mercredi de chaque mois pour les affaires relatives à l'urbanisme, les permis de construire, le Plan d'Occupation des Sols et l'aide communale à la construction.

— Monsieur Etienne CHAPUIS :
Le quatrième samedi de chaque mois pour les affaires scolaires, l'aide sociale et les sports.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Toute demande de subvention doit obligatoirement être formulée par écrit et accompagnée d'un bilan justificatif.

Ces deux documents seront déposés en Mairie pour le 5 mars 1991 au plus tard, afin d'être examinés lors de l'élaboration du budget primitif.

RAMASSAGE DE FERRAILLE

Depuis le 8 septembre 1988 ce ramassage s'effectue désormais tous les deux mois soit pour 1991 : jeudi 3 janvier - jeudi 7 mars - jeudi 2 mai - jeudi 4 juillet - jeudi 5 septembre - jeudi 7 novembre.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Les services municipaux effectuent régulièrement trois tournées au cours de la semaine, les lundi, mercredi et vendredi, à partir de 7 h. 30. En juillet et août une tournée supplémentaire est organisée le samedi matin.

Pour des raisons d'hygiène et d'esthétique il est interdit de sortir les sacs sur les trottoirs dès la veille de chaque ramassage

RÉCUPÉRATION DU VERRE ET SEULEMENT DU VERRE !

Il est rappelé qu'il existe 6 containers pour la récupération du verre sur le territoire de la commune - Verlagney, Milly, La Verniaz, le Parc de l'Abbaye, Grande-Rive et le Rond-Point.

Pas de dépôt après 22 heures.

MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE

Il est rappelé que la Mutualité Sociale Agricole assure une permanence en mairie les premiers jeudis de chaque mois, de 14 heures à 16 heures.

TRAVAUX EXEMPTÉS DE PERMIS DE CONSTRUIRE

La Commune de Neuvécelle rappelle que la construction de clôtures, d'abris de jardin, ou de travaux de modification d'une habitation, sont assujettis à la délivrance, par la Mairie, d'une autorisation préalable.

Les personnes désireuses d'effectuer ces travaux sont priées de remplir, auprès de la Mairie, une déclaration de travaux exemptés de permis de construire ou de déclaration de clôture.

BULLETIN MUNICIPAL 1992

Les personnes désirant participer à la rédaction de ce bulletin sont priées de bien vouloir déposer leurs projets en Mairie (Commission de l'Information et des Loisirs) avant le 10 septembre 1991, dernier délai.

AGENCE LEHMANN IMMOBILIER

ventes, achats,
locations



1, place du port / évia
tél. 50.75.27.53



hôtel**NN
restaurant

LE MOULIN à POIVRE

GRILL DE PLEIN AIR
CUISINE DU PATRON
Grand parc ombragé
Jeux pour enfants
Vue sur le lac

HOTEL RÉNOVÉ
Chambres neuves
avec radio
et prise T.V.

A MILLY-NEUVECELLE Tél. 50.75.21.84
1 km. au-dessus d'EVIAN en pleine campagne

SA CHB

TRANSPORT
CARRIÈRE
TRAVAUX PUBLICS

26, boulevard du Royal - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.06.70 Evian
50.76.73.79 Saint-Gingolph

SARL
garage
sautenet



VENTES
NEUF
OCCASION

AGENT
RENAULT

Réparations mécaniques
Carrosserie • Peinture
Dépannage

Tél. 50.75.00.32 74500 EVIAN-LES-BAINS

S.A.R.L. PAVELEC

Electricité industrielle
Station de pompage
Télécommande - Automatismes
Régulation
Traitement de l'eau potable
Energie solaire
Equipped de télétransmission

"La Pavière" - 69440 MORNANT
Tél. 78.44.03.29

 IMPRIMERIE
BOCHATON

22, bd Jean-Jaurès - 74500 EVIAN
Tél. 50.75.00.89 - Fax 50.75.14.38

SORTEZ, DÉGUSTEZ, DANSEZ, JOUEZ

DÉGUSTEZ !

Toute l'année, le chef Michel LENTZ et son équipe vous accueillent à la Toque Royale, avec des propositions de cuisine gourmande ou cuisine traditionnelle : découvrez une carte d'un grand raffinement et de merveilleuses recettes de saison.

Déjeuner :
12 h - 14 h 30

Dîner :
19 h 30 - 22 h 30

Les dimanches et jours fériés, la Toque Royale vous propose un brunch à l'américaine entre 11 h et 15 h.

JAZZEZ !

Sandra vous attend au Régent, le night-club du Casino.

Une ambiance de fête, des attractions variées, une musique endiablée vous fera danser toute la nuit



JOUEZ !

Osez le grand frisson des jeux traditionnels européens et américains : roulette française et anglaise, black-jack, punto-banco...

Profitez de l'entrée libre aux jeux automatiques dès 10 h du matin : 200 machines : vidéo-poker, rouleaux, grand choix de progressifs, mises de 1 F, 2 F, 5 F, 10 F et 100 F.

Rafrâichissements et restauration rapide sur place, au Jackpot Bar.



CASINO ROYAL EVIAN

Renseignements
et Réservations :
50.75.03.78